

Le pacifisme et l'Église

par

Henry BRONGNIART

I

Le Pacifisme dans le Paganisme.

La manifestation pacifiste la plus anciennement connue est un hymne à la Paix qu'Assour Banipal, roi d'Assyrie, composa vers 800 avant J.-C. devant la capitale du roi d'Ourarti, dans la région du Caucase, dont il avait fait massacrer tous les habitants mâles et recouvrir les murs avec leur peau.

Depuis ce fait lointain, le pacifisme, païen ou athée, en passant par Frédéric de Prusse et Robespierre pour aller jusqu'à nos farouches humanitaires socialistes et francs-maçons, n'a cessé d'être une immense mystification, une littérature sonore et creuse, le plus souvent en complet désaccord avec les actes de ses plus ardents partisans.

Dans l'antiquité païenne, la note dominante est belliqueuse comme elle l'est restée jusqu'à nos jours. La patrie se confond avec le culte. Elle est elle-même un culte : celui des ancêtres, lesquels sont en somme les créateurs de la patrie.

Cette conception est rejetée par les modernes. On ne comprend plus à quel point l'union intime de l'État et de la Religion est un élément de force pour les nations. Cette union correspond pourtant à celle du corps et de l'âme, condition de la vie de l'homme. Sans doute la patrie et le culte sont distincts, mais affaiblir la religion c'est affaiblir la patrie. L'exagération du paganisme valait mieux.

Toutefois, nous trouvons déjà dans l'antiquité des théories pacifistes qui ne le cèdent en rien à celles de nos Homais actuels ¹.

La formule bien connue des meetings socialistes que la patrie est partout où l'on est bien, se trouve déjà, 200 ans avant J.-C., chez le poète latin Pacuvius : « *Patria est ubicumque est bene.* »

Le « divin » Socrate, à en croire Plutarque, disait qu'il n'était ni Athénien, ni Hellène, mais cosmopolite.

Son disciple Platon fut, lui, un vrai précurseur. Toutes les utopies se donnent rendez-vous dans ses œuvres.

Le pacifisme complète merveilleusement son irréalisable doctrine. Dans un de ses dialogues (le *Critias*), il raconte que, dans l'île Atlantide, les rois règlent leurs conflits pacifiquement, sans jamais se faire la guerre.

Les stoïciens, tout comme nos pontifes actuels des loges maçonniques, mettent au-dessus de la patrie la fraternité humaine et comme eux ne se soucient nullement de la vie future.

« Le monde entier est ma patrie », écrit Sénèque et Marc-Aurèle dit : « J'ai un pays et une patrie ; comme Romain j'ai Rome et comme homme j'ai le monde. »

À défaut d'être cosmopolite, Aristophane fait sans cesse l'apologie de la Paix et semble avoir eu l'idée du tribunal permanent d'arbitrage reprise à la Haye.

Cicéron n'est-il pas dans une certaine mesure un adversaire de la guerre quand il dit : « Comme il y a deux manières de débattre, l'une par discussion, l'autre par la violence, et comme celle-ci est celle des bêtes féroces et l'autre celle des hommes, il faut se ranger à la seconde si l'on ne peut pas user de la première. »

On le voit, pour ce qui est des formules, les modernes n'ont rien inventé. Mais dans quelle mesure devons-nous prendre à la lettre les maximes des penseurs que nous venons de passer en revue ? Y a-t-il vraiment chez eux plus qu'un pacifisme purement littéraire ?

Socrate, d'après Xénophon, admet qu'on fasse tout le mal possible aux vaincus et fait ainsi parler son roi idéal : « Prenez : tout ce qui est dans la ville vous appartient corps et biens. »

Le pacifiste Platon ne met aucune borne au droit de guerre vis-à-vis des Barbares.

Tous se font de la guerre l'idée d'Aristote qui dit : « La guerre est une espèce de chasse dirigée contre les hommes nés pour obéir

et qui refusent l'esclavage ; le fort puise dans sa supériorité le droit de dominer. »

Sénèque, dont la patrie s'étend au « monde entier », dit, réfutant par avance une phrase fameuse de Pascal : « C'est la loi même de l'humanité : *publice jubentur vetita privatim*, tout ce qui vous est défendu à titre privé vous est commandé à titre de défenseur de l'État. » C'est la justification de la guerre telle que nous la trouverons chez les Pères de l'Église.

Marc-Aurèle, cet empereur romain citoyen du monde, écrivait ses belles maximes pacifiques pendant qu'il menait vigoureusement la guerre contre les Germains et persécutait atrocement les chrétiens.

Si Cicéron a dit *cedant arma togae* dans sa plaidoirie pour Archias, il a fait ailleurs en plaidant pour Servius Sulpicius l'apologie de la vie des camps et a toujours reconnu la nécessité et la légitimité de la guerre. Ce qu'il réproouve, c'est la guerre civile.

Quant à Aristophane, il serait tout à fait abusif de voir en lui un pacifiste. S'il nous parle d'un tribunal d'arbitrage dans sa comédie des *Oiseaux*, il le place à Néphélococcygie, la ville des nuages et des coucous, pour se moquer de Platon.

Si ce disperseur de « nuées » fait sans cesse l'apologie de la paix, il faut du moins comprendre ce qu'il entend par là. L'assemblée des femmes par laquelle il fait demander la paix dans sa burlesque fantaisie de *Lysistrata* nous rend à ce point de vue très nettement le fond de sa pensée :

« Peuples frères, vous répandez sur les autels la même eau lustrale, à Olympe, aux Thermopyles, à Delphes, en tant d'autres lieux qu'il serait trop long d'énumérer ; et quand l'ennemi, quand le barbare est là menaçant, vos armées anéantissent et les peuples et les villes de la Grèce. »

Ainsi il s'agit seulement de la paix entre les cités grecques, dans le but d'unir les enfants d'une même patrie contre les Perses, contre la barbarie et le despotisme asiatiques. C'est tout à fait

l'idée qu'aura la Papauté au moyen âge en cherchant à unir toute la chrétienté contre les musulmans.

Ce serait pur jeu d'érudit que de s'attarder sur les théories pacifistes éparses dans la littérature et la philosophie antiques. Jamais elles n'ont entraîné de mouvement d'opinion, jamais elles n'ont prévalu. Il aurait fallu pour cela détruire les dieux des cités, anéantir la religion.

Si l'antiquité a parfois connu la paix, ce ne fut jamais du fait des théories pacifistes, mais tout au contraire de l'impérialisme.

Rome a, par la force de ses armes, imposé la paix au monde, la *pax romana*, se donnant pour mission de partager avec les autres peuples sa civilisation.

Tu regere populo, Romane, memento. Et cela a duré jusqu'au jour où les Romains, amollis par cette paix trop longue, devinrent épicuriens, cause, nous dit Montesquieu, de leur décadence.

Cette prédominance écrasante de Rome, cet impérialisme romain imposé par la guerre, correspondait sans doute au plan divin, car il devait devenir un merveilleux instrument pour la propagation du christianisme dans le monde.

II

Le Pacifisme et la Bible.

« Tu ne tueras pas », a dit Jéhovah du haut du Sinaï. (*Gen. IX. 5, 6.*)

Loin de tolérer qu'on diminue le nombre de ses enfants par des meurtres, Dieu leur ordonne au contraire de se multiplier à l'infini : « Croissez et remplissez la terre. » (*id. 7*)

En dehors de cette défense de tuer faite par l'Éternel, nous trouvons dans la Bible de mystérieuses prophéties qui semblent annoncer l'avènement du pacifisme.

« Un prince doit venir, dit Isaïe, qui brisera l'arbre de discorde. Les Nations feront de leurs glaives des charrues et de leurs lances des hoyaux. » – « La nation ne tirera plus l'épée contre la nation et ne se livrera plus aucunement à la guerre. » (*Is. II, 4.*)

Pouvons-nous vraiment prendre ces textes des Prophètes au pied de la lettre ? Il est difficile d'admettre qu'il y soit question d'autre chose que de la patrie céleste et de la paix éternelle qui doit y régner.

Quant au « Tu ne tueras pas » du Sinaï, nous ne pouvons le prendre dans un sens absolu sous peine d'accuser Dieu de s'être contredit lui-même. Le Très-Haut n'a pu avoir en vue, dans ce commandement, que la vie privée, la vengeance personnelle, car, quand l'intérêt public est en jeu, nous le voyons, presque à chaque page de la Bible, donner lui-même l'ordre de tuer et punir ceux qui s'y refusent.

Bossuet a, dans le livre IX de la *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, magnifiquement développé les enseignements de la Bible relativement à la guerre. Sous la conduite de ce guide, nous sommes forcés de reconnaître au livre sacré un caractère absolument belliqueux.

Sans doute Dieu agrée les hommages des pacifiques. Il veut recevoir son Temple des mains de Salomon qui n'ont jamais versé le sang (*Par. XXII, 6, 7, 8, XXVIII, 3*). Sans doute il défend d'inquiéter les peuples paisibles et de troubler la légitime possession de leurs terres données par lui-même à leurs premiers occupants (*Deuter. II, 4, 5, 6 ; Par. XX, 10, 9, 19, 10, 11, 12, 19, 20 et suiv.*).

Mais sur les méchants, sur les peuples dont les crimes accumulés ont lassé sa patience, Dieu fait tomber toute sa colère. Il donne l'ordre formel à son peuple de leur faire la guerre à outrance, de les exterminer entièrement : « Vous détruirez devant vous plusieurs nations, le Héthéen, le Gergéséen, l'Amorrhéen, le Chananéen, le Phéréséen, le Hévéen et le Jébusien, sept nations

plus grandes et plus fortes que vous ; mais Dieu les a livrées entre vos mains, afin que vous les exterminiez de dessus la terre. Vous ne ferez jamais de traités avec elles et vous n'en aurez aucune pitié. » (*Deut.* VII, 1, 2.) Et encore : « Vous ne ferez jamais de paix avec elles et vous ne leur ferez aucun bien durant tous les jours de votre vie, dans toute l'éternité. » (*Deut.* XXIII, 6.)

Saül fut puni sans miséricorde et déchu de la royauté, pour avoir épargné les Amalécites, un de ces peuples Chananéens maudits de Dieu.

Aucune considération de pitié ne vient dans la Bible tempérer la rigueur de la justice. Des violateurs de traités sont cruellement châtiés. Nous voyons les Israélites, non contents de détruire toutes les villes de Moab, couvrir de pierres les meilleures terres, couper les arbres et boucher les sources. (*IV Rois*, III, 4, 5, 25.)

Pour punir les attentats des Ammonites contre ses ambassadeurs, David, décidé à faire un exemple qui inspire la terreur, leur fait passer sur le corps dans toutes leurs villes des chariots armés de couteaux. (*II Rois*, XII, 31.) Loin de s'indigner de cette sévérité, l'Écriture blâme au contraire le saint roi de son indulgence en face des entreprises d'Ammon, d'Absalon et d'Adonias, et montre comment sa faiblesse a amené des calamités publiques.

D'un bout à l'autre de la Bible, Dieu ordonne à son peuple de faire la guerre et le soutient dans ses combats d'une manière miraculeuse.

Comme le dit Moïse au bord de la mer Rouge aux Juifs effrayés par la poursuite de l'armée de Pharaon : « Ne craignez pas ce peuple immense dont vous êtes poursuivi ; le Seigneur combattra pour vous et vous n'aurez qu'à demeurer au repos. » (*Exode*, XIV, 13, 14.)

C'est Dieu qui fait crouler les murs de Jéricho au son des trompettes de Josué et arrête le soleil à la voix de ce capitaine, accablant encore l'ennemi sous une grêle de pierres tombées du

ciel (*Jos*, X, 10, 11, 12, 13). C'est Lui qui jette la panique dans les rangs des ennemis à la lumière des flambeaux de Gédéon et leur fait tirer l'épée les uns contre les autres (*Judith*, VII), cette même terreur qui saisit aussi les Philistins attaqués par Jonathas (*I Rois*, XIV, 19, 20). Pour augmenter le désordre et accélérer la fuite de l'adversaire, Dieu tantôt fait gronder son tonnerre (*I Rois* VII, 10 ; *Eccl.* XLVI, 20, 21), tantôt fait entendre un bruit de chevaux et de chariots pour faire croire à l'arrivée de secours (*IV Rois*, VII 16, 17 ; VII, 6, 7), tantôt frappe d'aveuglement ceux dont il veut assurer la défaite (*Id.* VI, 18, 19). Josaphat met l'ennemi en déroute en faisant entonner les louanges de Dieu par son armée et marque bien ainsi son intervention (*Par.* 21).

Quelquefois Dieu envoie directement ses anges. Des cavaliers célestes vêtus de blanc apparaissent pour assurer les victoires de Judas Macchabée. Un ange, à la prière d'Ézéchias, fait en une nuit un carnage de cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib qui assiégeait Jérusalem (*IV Rois*, XIX, 35).

Il ne faudrait pas conclure de tous ces prodiges que Dieu ait voulu par là épargner à son peuple la peine de combattre. De nombreux textes prouvent au contraire qu'il a voulu l'aguerrir et a pris soin de former lui-même de grands capitaines : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, dit David, qui donne de la force à mes bras pour le combat et forme mes mains à la guerre (*Ps.* CXLIII, 1). Les Saül, les David, les Joab, les Abisaï, les Abner, les Josaphat, les Ozias, les Ézéchias, les Macchabées et tant d'autres dont le livre saint glorifie les exploits belliqueux, sont comblés des faveurs du Très Haut.

Dieu inspire de l'héroïsme même aux femmes. Elles aussi ont leur rôle guerrier pour manifester sa puissance, relever le courage de son peuple et vaincre ses ennemis.

C'est Judith qui, en coupant la tête d'Holopherne, met en déroute l'armée des Assyriens et par le meurtre de son général lui fait perdre le fruit de ses campagnes victorieuses.

C'est Jahel qui tue Sisara. Le sublime cantique de Débora, célébrant cet exploit, montre combien la victoire est dans la main de Dieu, affirmant déjà la théorie reprise par Joseph de Maistre, au grand scandale de beaucoup de catholiques. Ce que l'Écriture réprouve, c'est le conquérant par ambition, qui fait la guerre par intérêt personnel ou par orgueil. Tel fut Nabuchodonosor, ennemi à la fois de Dieu et des hommes. Le vainqueur ne doit pas, dans l'enivrement du succès, se rapporter ses victoires à lui-même et se dire « je suis un dieu et je me suis fait moi-même ». (*Ézéch.* XXVIII, 2, 9.)

Ce sont ces conquérants et leur vaine gloire que raille le prophète Isaïe (*Isaïe*, XIV, 12, 13 et suiv.).

Toutefois, remarquons-le, ces conquérants eux-mêmes, si cruels, si orgueilleux, rentrent d'une certaine manière dans le plan divin. Ils sont à leur insu les ministres de la justice de Dieu : « J'ai donné, dit le Seigneur, toutes les terres et toutes les mers à Nabuchodonosor mon serviteur. » (*Jérém.* XXVII, 6.) Le mot serviteur signifie ici l'instrument de la vengeance divine.

Ainsi la guerre dans la Bible n'éclate jamais sans la permission de Dieu. Juste ou non, elle sert toujours en définitive à sa gloire, à la manifestation de sa justice.

Quand le peuple de Dieu se trouve, sans avoir mérité de châtement, injustement attaqué par un ennemi puissant, il doit faire appel au Très-Haut et toujours il reçoit la récompense de cet hommage. C'est ainsi que Josaphat ayant invoqué le Seigneur, toujours du côté des justes causes, en reçut une promesse de victoire.

Si l'histoire des Juifs livrés à eux-mêmes se résume trop souvent dans une série presque ininterrompue de ruses, d'idolâtries et de perfidies de toutes sortes, cette même histoire en tant que dirigée par Dieu présente une véritable et grandiose apothéose du courage et de la gloire des armes au service de la justice.

Prenons en particulier le récit des exploits de Judas Macchabée (I *Macch.* 9, 10 et suiv.). Le héros est tué dans un combat inégal, mais l'Écriture nous fait assez comprendre que cette mort glorieuse, volontairement acceptée, est plus utile qu'une victoire : « Ne vaut-il pas mieux mourir en combattant que de voir périr devant nos yeux notre pays et abolir nos saintes lois ? » (*Id.* III, 59, 60.)

La Bible, par la façon dont elle flétrit la lâcheté, constitue un véritable manuel de l'homme de guerre. Le soldat ne doit rien laisser derrière lui dont son cœur reste préoccupé, ni sa vigne, ni sa fiancée, pour être tout entier à l'ardeur de combattre. C'est ce que dit une proclamation faite par les chefs au moment d'engager l'action (*Deutér.* XX. 2, 5 et suiv.). Et il est ajouté : « Si quelqu'un est effrayé dans son cœur, qu'il se retire dans sa maison, de peur qu'il n'inspire à ses frères la terreur dont il est rempli. » (*Id.* 8.)

Même leçon de courage dans l'histoire de Gédéon. En lui ordonnant d'aller combattre les Madianites, Dieu lui dit : « Parle au peuple et que tout le monde entende ceci : qui a peur qu'il se retire. » (*Juges*, VII, 3.)

Nous voyons partout dans la Bible le fait de porter les armes placé très haut. Salomon, pourtant pacifique, « employait les étrangers aux ouvrages royaux, mais non pas les enfants d'Israël » (II *Par.* VIII, 9), car à ceux-là était réservé la guerre. Malgré la paix profonde de ce règne, « les exercices militaires demeurèrent en honneur » (*Id.* 10).

La paix de ce monde n'est pas présentée comme un idéal, mais seulement comme un répit nécessaire. C'est ainsi que la paix du temps de Salomon servit à affermir les conquêtes de David (*Id.* 7, 8). Et pendant cette paix, si utile pour fortifier le dedans, il ne faut jamais oublier la guerre.

On le voit, nous sommes, avec la Bible, bien loin du pacifisme et de l'antimilitarisme moderne.

C'est à n'en pas douter l'exaltation de la valeur guerrière mise

au service de la cause et de la gloire de Dieu qui se dégage d'un bout à l'autre du livre sacré.

III

Le Pacifisme et l'Évangile.

Le caractère nettement belliqueux de l'Ancien testament ne saurait, pour un chrétien, servir d'argument décisif contre le pacifisme. Au Dieu terrible de la Bible a succédé le Christ dont la doctrine est toute de douceur et de pardon. S'il a déclaré ne pas être venu pour abolir l'ancienne Loi (*Math. V. 17 et suiv.*), Il l'a du moins perfectionnée.

Les fréquents appels de Jésus à la miséricorde sont connus de tous : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. » – « Bienheureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. » – « Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui l'autre... Vous savez bien qu'il a été dit : « Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi », mais moi je vous dis : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous calomnient. » Soyez ainsi les enfants de votre Père qui est dans les cieux. » (*Math. V. 38 et suiv.*)

Jésus a renchéri sur le « Tu ne tueras pas » de la Bible. Il ordonne à Pierre de remettre au fourreau une épée pourtant tirée pour sa défense, lui disant : « Qui se servira de l'épée périra par l'épée. » Et dans la prière qu'Il nous a enseignée Lui-même, le chrétien répète chaque jour : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Toutes ces paroles du Christ sont certainement *pacifiques* au plus haut degré.

Sont-elles forcément pour cela *pacifistes* au sens moderne de ce mot ?

Ce dernier point est des plus contestables. Tout démontre au contraire que ces préceptes divins concernent seulement la vie privée et n'ont nullement pour but d'entraver la marche normale des sociétés.

« Jésus, dit le P. Didon (*Vie de Jésus*, t. I, p. 327), tempère la justice par la miséricorde et, *dans le commerce individuel des hommes*, il supprime toute vindicte même légitime. Il ne condamne pas la légitime défense ni le droit correctionnel, mais il s'élève plus haut et montre à ses disciples *l'idéal* de mansuétude. »

Les anges ne proclament pas : « Paix aux nations » mais « Paix aux hommes de bonne volonté ».

Les conseils de tendre la joue gauche et de n'opposer aucune résistance au mal constituant, dit le P. Sertillanges (*Le Patriotisme et la Vie Sociale*, p. 73), « dans la bouche du Sauveur, des paroles volontairement excessives, des paradoxes, s'il est permis d'employer ce mot ». Elles ne sauraient exclure les cas où il est légitime, même nécessaire de résister au mal.

Le commandement d'aimer ses ennemis peut paraître une condamnation de la guerre. Il faut, pour en saisir le sens, tenir compte des circonstances dans lesquelles parlait Jésus. Le prochain pour les scribes et les docteurs était seulement l'Israélite soumis à la Loi. Vis-à-vis des hérétiques, des pécheurs, des Samaritains le mépris et la haine étaient des devoirs. Celui qui venait sauver tous les hommes devait combattre une pareille étroitesse.

Les offenses que nous devons pardonner, ce sont celles faites à nous-mêmes, selon la distinction fondamentale établie par saint Augustin. Quel mérite aurions-nous à pardonner les offenses faites à la justice, à notre patrie ou à l'Église ?

C'est en ce sens que l'Église condamne le duel sans pour cela condamner la guerre. Elle ne veut pas que nous donnions à nos offenses personnelles une importance excessive, au point de leur donner des vies humaines pour rançons.

Peut-on dire, comme l'ont cru certains chrétiens des premiers siècles, que Jésus en désarmant Pierre ait désarmé tous les hommes de guerre ? Il suffit pour réfuter cette idée de relire le récit évangélique. La résistance de Pierre eût été vaine. « Penses-tu donc, lui dit le Christ, qui vient de manifester sa puissance en renversant les gardes venus pour l'arrêter, que je ne puisse prier mon Père de m'envoyer aussitôt plus de douze légions d'anges ? » Non seulement inutile, cette résistance allait dans ce cas spécial contre la volonté de Dieu. Le Sauveur indique Lui-même son véritable motif : « Le calice que mon Père m'a donné à boire ne le boirai-je pas ?... Comment donc s'accompliront les Écritures qui déclarent que cela doit être fait ainsi ? »

Et de la formule : « Qui se servira de l'épée périra par l'épée » nous pouvons simplement conclure au droit pour la société de mettre à mort les criminels.

Nous ne voyons nulle part dans l'Évangile que Jésus ait blâmé le patriotisme ni la nécessité qui en résulte de se battre pour son pays. S'il a élevé les Gentils au grand scandale des Juifs, s'il a combattu le nationalisme juif dans ce qu'il avait de farouche et d'exclusif, en proclamant la religion nouvelle distincte des nations et des races, il n'en a pas moins aimé sa patrie terrestre et pleuré sur Jérusalem. « Il fut, dit Bossuet dans sa *Politique tirée de l'Écriture*, fidèle et affectionné à sa patrie jusqu'à la fin quoiqu'ingrate. Ainsi il versa son sang avec un regard particulier pour sa nation. »

Quand le centurion se présente à Lui, Il ne l'engage nullement à abandonner la carrière des armes, se contentant de le féliciter de sa foi.

Et nous voyons Jean-Baptiste répondre aux soldats qui l'interrogent de se contenter de leur solde (*Luc*, III, 14). Le devoir militaire est d'ailleurs impliqué dans le commandement : « Rendez à César ce qui appartient à César. »

Loin de prédire à une époque quelconque l'avènement du

pacifisme sur la terre, le Christ nous a annoncé des guerres jusqu'à la fin des temps : « Quand vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerres, ne vous troublez pas, il faut que cela arrive, mais ce n'est pas encore la fin. On verra se soulever peuple contre peuple et royaume contre royaume. » (*Math.* XXIV. 6, 7, et *Marc*, XIII, 7. 8.)

Comme le Dieu de la Bible, Jésus peut accorder la victoire. Comme Lui aussi Il peut faire de la défaite un châtement. Tel est le sens de sa prédiction de la ruine de Jérusalem : « Des jours viendront sur toi où tes ennemis t'environneront de tranchées, ils t'enfermeront et te serreront de toutes parts ; ils te jetteront à terre, toi et tes enfants, et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée. » Comme dans l'Ancien Testament la guerre sert d'instrument à la justice divine. L'investissement de Jérusalem par Titus, le massacre de ses habitants se sont passés conformément à la parole du Christ, terrible punition du déicide.

Nous trouvons ainsi dans l'Évangile des traits qui prouvent que tout n'est pas aboli de la rigueur de l'ancienne Loi.

Jésus nous exhorte au courage : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme (*Math.* X, 28)... Celui qui sauvera sa vie la perdra ; mais celui qui aura perdu sa vie à cause de moi la sauvera. » (*Id.* 39.)

Si cet enseignement a engendré des martyrs, ne peut-il aussi servir de soutien à ceux qui combattent dans les guerres saintes ? Immoler à une sainte cause la vie d'un jour, c'est acquérir la vie éternelle. Quelle plus noble pensée peut servir de stimulant à un combattant et combien plus digne d'un chrétien que d'attribuer à la vie humaine un prix excessif, conception faite pour ceux qui ne voient rien au-delà de la terre.

Dieu, dont le « royaume n'est pas de ce monde », ne parle pas de la paix au sens pacifiste quand il dit : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, non pas comme le monde la donne. » (*Jean*,

XIV, 27). À cette paix d'ici-bas « trompeuse, fragile et superficielle, vide et vaine », le Christ oppose la sienne, « inaltérable, profonde, absolue » qui a « sa source dans l'amour du Père et dans le sien ». Ceux qui éprouvent cette paix sont rassasiés. « Les aspirations qui agitent toute âme s'apaisent en eux. » (P. Didon, *Vie de Jésus*, t. II, pp. 284 et 287.)

On le voit, il s'agit là d'une paix tout intérieure, laquelle peut trouver sa place même au milieu des combats et ne les exclut nullement.

Celui qui meurt en combattant ne va pas à l'encontre du précepte divin de l'amour. Il y obéit au contraire au plus haut degré, puisque, dit Jésus : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » (*Jean*, XV, 13.) « Le soldat, dit le P. Sertillanges, atteint au sommet de l'amour. »

L'amour évawerélique n'engendre pas la paix au sens pacifiste. « Tandis que vous vous aimez les uns les autres, le monde vous haïra. » Ce n'est donc pas la paix d'ici-bas qui est promise au chrétien. L'œuvre même d'apostolat est essentiellement une œuvre de lutte, de combat à outrance, car, dit le Sauveur : « Ne croyez pas que je suis venu apporter la paix, mais la guerre. » (*Math.* X, 34 et suiv.)

La lutte est une nécessité de cette vie et, loin de s'en tenir à l'écart, le disciple du Christ doit s'y engager : « Et vous, lui est-il dit, vous aussi, vous rendrez témoignage, vous qui avez été dès le commencement avec moi. » (*Jean*, XV, 26.) Ce témoignage le plus éloquent consiste à verser généreusement son sang, que ce soit dans la guerre sainte ou par le martyre.

Si Jésus exalte ainsi l'amour poussé jusqu'au sacrifice de la vie, l'amour source d'héroïsme, pouvons-nous en conclure qu'il aime le pacifisme source de lâcheté ?

« Gardez-vous des faux prophètes, dit-il, ils viennent à vous sous des peaux de brebis et au-dedans ce sont des loups ravissants. Vous les connaîtrez à leurs fruits. »

Ne peut-on voir les doucereux prêcheurs de ces doctrines de mort dites pacifistes dans ces loups ravissants cachés sous des peaux de brebis ? Ne peut-on reconnaître ceux qui, sous prétexte de paix et de fraternité universelle, veulent, à la noble émulation patriotique, substituer les haines sociales, les plus malsaines divisions intérieures ?

Ces faux humanitaires ne sont-ils pas désignés aussi par Jésus dans ses anathèmes contre les pharisiens ? Ne nous dénonce-t-il pas, en même temps que les docteurs rigides de l'ancienne Loi, ces chrétiens outranciers qui veulent, pour nous ramener à la pureté évangélique, saper toutes les bases des sociétés... ? Ne nous prêche-t-il pas la lutte contre les pharisiens de tous les temps, sous toutes les formes ?

Ne pouvons-nous voir enfin dans les exploiters des doctrines humanitaires, qui cachent sous des allures chrétiennes des desseins inavouables, des précurseurs de cet Antéchrist annoncé par l'Écriture, loup déguisé en agneau, dont le visage ressemblera à s'y méprendre à celui du Sauveur ?

Et ne sont-ils pas victimes d'une dangereuse équivoque ceux qui veulent voir dans le mouvement pacifiste contemporain un renouveau de l'esprit évangélique ?

La mansuétude de Jésus le cède quand il faut à la colère du justicier.

Pour bien résumer l'enseignement de l'Évangile au point de vue qui nous occupe, nous ne pouvons mieux faire que de citer les paroles mêmes de celui qui est actuellement le vicaire du Christ et le successeur de Pierre, de notre Saint Père le Pape Pie X, dans sa lettre à l'Épiscopat français du 25 août 1910 :

« ... Dès que l'on aborde la question sociale, il est de mode, dans certains milieux, d'écarter d'abord la divinité de Jésus-Christ et puis de ne parler que de sa souveraine mansuétude, de sa compassion pour toutes les misères humaines, de ses pressantes exhortations à l'amour du prochain et à la fraternité...

« ... Si son cœur débordait de mansuétude pour les âmes de bonne volonté, Il a su également s'armer d'une sainte indignation contre les profanateurs de la maison de Dieu, contre les misérables qui scandalisent les petits, contre les autorités qui accablent le peuple sous le poids de lourds fardeaux, sans y mettre le doigt pour les soulever. Il a été aussi fort que doux. Il a grondé, menacé, châtié, nous enseignant que souvent la crainte est le commencement de la sagesse et qu'il convient parfois de couper un membre pour sauver le corps.

« ... Ce sont des enseignements éminemment sociaux et ils nous montrent en Notre-Seigneur Jésus-Christ autre chose qu'un humanitarisme sans consistance. »

On le voit, on ne peut imposer les doctrines pacifistes aux chrétiens au nom de l'Évangile, qu'à la condition d'en tronquer les textes, de mettre en lumière les seuls passages relatifs à la fraternité en laissant les autres dans l'ombre. La vérité intégrale est tout autre. Et comme nous dit Bossuet dans sa *Politique tirée de l'Écriture* : « Il faut être bon citoyen et sacrifier à sa patrie dans le besoin tout ce qu'on a et sa propre vie. Jésus-Christ établit par sa doctrine et par ses exemples l'amour que les citoyens doivent avoir pour leur patrie. »

IV

Le Pacifisme dans les premiers siècles de l'Église.

Pour envisager la question pacifiste telle qu'elle s'est posée aux premiers chrétiens, il faut se rendre bien compte de leur état d'esprit, vivant dans l'attente du règne du Christ et se le figurant très proche.

Se croyant à la fin des temps, on ne voit pas pourquoi ils auraient mis grand zèle à prendre les armes pour les misérables

querelles d'ici-bas. Disciples d'un Dieu dont le « royaume n'est pas de ce monde », ils étaient uniquement préoccupés de la patrie céleste qui allait incessamment remplacer toutes celles de la terre.

« Rien ne nous est plus étranger, écrit Tertullien, que la chose publique. Nous ne connaissons qu'une république, qu'une pour tous, c'est le monde. » (*Patrologie*, I, 465.) Et saint Jean Chrysostome à cette question : Quelle est la patrie ? répond « Je suis chrétien ». (*De Sancto Luciano*.)

Ces formules s'expliquent aussi par la nécessité de combattre le particularisme excessif du judaïsme et des cités antiques et c'est en vain qu'on a voulu en tirer argument contre le patriotisme des chrétiens.

Pour ce qui est du service armé², il y eut des tâtonnements jusqu'au concile d'Arles dans lequel l'Église s'est définitivement prononcée.

Il était impossible qu'il n'y eût pas sur ce point des hésitations et d'ardentes polémiques. L'Évangile n'avait pas, comme nous venons de le voir, directement abordé la question du service militaire et certains de ses textes pris au pied de la lettre pouvaient en paraître la condamnation indirecte.

Il faut encore, pour comprendre l'embarras des chrétiens des premiers siècles, savoir ce qu'était l'armée romaine et à quel point elle était imprégnée de paganisme. Le culte des idoles et de César, idole lui-même, était intimement lié à celui de la patrie. Tout dans l'exercice du métier des armes prenait un caractère d'idolâtrie : le serment exigé des légionnaires, les sacrifices offerts par les officiers auxquels les soldats devaient assister, les enseignes, les couronnes et autres distinctions honorifiques.

Comment dès lors les chrétiens n'auraient-ils pas éprouvé certains scrupules à entrer dans la *militia*, scrupules d'autant plus légitimes que le service n'était nullement obligatoire dans l'empire romain ?

On voit combien de circonstances favorisaient dans les milieux conquis au christianisme l'éclosion des thèses pacifistes.

Origène parle de la force de la prière plus utile au salut de l'empire que la force des armes. Il rappelle aux païens, qui font un grief aux chrétiens de se tenir éloignés de l'armée, que leurs prêtres à eux ne s'enrôlent pas dans la milice, même en temps de guerre. Mais il exagère en confondant un peu trop tous les chrétiens avec des prêtres.

Tertullien fut le grand ennemi de la *militia* ³. Prétendant qu'un chrétien ne pouvait s'enrôler, Tertullien avait recours à des arguments fort contestables, disant, par exemple, qu'on ne pouvait se servir pour la défense des « démons » de la lance qui avait percé le flanc du Christ. Allant aux extrêmes il déclarait « qu'une âme ne peut se dévouer à deux maîtres, à Dieu et à César », oubliant un peu trop le précepte évangélique « Rendez à César ce qui appartient à César ».

Lactance, au commencement du IV^e siècle, interdit lui aussi le service militaire : « Il n'est pas permis, dit-il, au juste de porter les armes... tuer un homme est toujours un acte criminel. » (*De divinis institutionibus*.) Déjà dans les *Canons d'Hippolyte* il était dit : « Celui qui a pouvoir de tuer, par exemple un soldat, ne doit pas être admis dans l'Église. »

Ces théories firent assez d'impression pour que des chrétiens aient été jusqu'à subir le martyre plutôt que de se résigner au service armé, comme Maximilien mis à mort pour ce motif par le proconsul Dion en 295.

Faut-il conclure de ces écrits et de ces faits qu'il y ait vraiment eu chez les chrétiens un mouvement d'opinion pacifiste et antimilitariste ? Nullement. Il n'y eut là que des opinions exprimées bruyamment, mais isolées, et des faits très exceptionnels. C'est, sans conteste, la tradition contraire qui a prévalu dans l'Église.

La maxime de saint Paul : « *Que chacun reste dans l'état où l'a trouvé l'appel divin* » (*Corinth. VII*) peut s'appliquer aussi bien à la carrière des armes qu'au mariage ou à l'esclavage.

Plusieurs docteurs ont fait l'éloge de l'armée romaine. Clément

romain, un des premiers évêques de Rome, propose comme modèle aux chrétiens de Corinthe la discipline des légions. – Un siècle plus tard, Clément d'Alexandrie, dans le *Protrepticus*, dit : « La foi chrétienne t'a saisi sous les armes guerrières, écoute le capitaine dont le mot de ralliement est la justice. »

En dépit des écrits pacifistes, les chrétiens étaient nombreux dans l'armée et Tertullien lui-même s'écrie avec orgueil, s'adressant aux païens : « Nous remplissons vos camps. »

Les chrétiens, restés sous les armes en dépit des persécutions, se trouvèrent tout prêts à suivre le glorieux *labarum* de Constantin. Et ainsi c'est par l'armée et par la guerre que le monde païen devint chrétien.

Rien n'empêchait plus désormais l'Église de se prononcer officiellement en faveur du service armé. Il n'est plus seulement toléré, il est maintenant considéré comme un devoir, à tel point que le concile d'Arles, qui en 314 a tranché définitivement la question, proclame : « Ceux qui jettent les armes en temps de paix (*in pace*) seront exclus de la communion. »

L'Église assurait ainsi la force des armes de l'Empire. Et cela ne devait plus changer, même sous Julien l'Apostat.

Le fait de verser le sang n'est plus maintenant une objection contre la guerre.

C'est à saint Augustin que revient l'honneur d'avoir sur ce point établi la doctrine, déjà proclamée par le concile d'Arles.

« *On ne peut tuer des hommes, dit-il, à moins qu'on ne soit soldat ou qu'on ne remplisse une fonction publique ; c'est-à-dire qu'on ne fasse pas cela pour soi, mais pour les autres et pour la cité, en vertu du pouvoir légitime qu'on a reçu.* » (*Epist. XLVII.*)

Désormais la question du service armé ne se posera plus.

L'Église demandera uniquement la dispense pour les prêtres, réservés pour faire couler le sang divin réparateur sur les autels.

Et sur ce point même, elle devait se montrer accommodante.

V

La Paix et la Trêve de Dieu.

La légitimité de la guerre, le devoir de combattre pour son pays ont été reconnus par l'Église au concile d'Arles en 314.

Il n'en résulte pas qu'elle approuve indistinctement toutes les guerres.

La société féodale est en proie à la guerre privée.

Si conformes qu'elles soient aux mœurs de l'époque, ces guerres incessantes par lesquelles les seigneurs vengent leurs injures, tuant, incendiant et pillant au gré de leur fantaisie, ressemblent trop aux querelles personnelles contraires à l'esprit évangélique. L'Église ne saurait les approuver.

C'est à elle que revient l'honneur d'avoir apporté de l'ordre dans l'anarchie féodale et suppléé en cela le pouvoir central encore trop faible. Ne pouvant supprimer les guerres privées, elle sut du moins en corriger les abus. Et cela au moyen de deux institutions inspirées de l'esprit chrétien : la Paix et la Trêve de Dieu.

Par la *Trêve de Dieu*, l'Église rend les guerres privées plus rares, en les interdisant pendant certains jours de l'année ⁴.

La *Paix de Dieu* consistait à soustraire aux ravages de la guerre certaines personnes et certains objets déclarés inviolables, sacrés en quelque sorte par le fait même de leur faiblesse.

Sont ainsi soustraits aux violences des combattants et mis sous leur sauvegarde : les églises, les cloîtres, les cimetières, les êtres sans défense, les enfants, les femmes, les vieillards, les clercs, les voyageurs, les marchands, les laboureurs. L'Église, fidèle à sa mission providentielle, se fait ainsi la protectrice des faibles.

C'est déjà, affirmé par l'Église, le principe de la guerre moderne, qui ne doit pas dégénérer en massacre, se faire

seulement de soldats à soldats, entre adversaires armés dignes les uns des autres.

La Paix et la Trêve de Dieu ont leur origine dans l'état d'esprit qui s'empara de la chrétienté aux approches de l'an mil. Croyant comme les premiers chrétiens la fin du monde toute proche, les hommes de cette époque se sentirent tout disposés à renoncer à leurs querelles. Une seule chose importait désormais : assurer le salut de son âme avant que les temps ne soient accomplis.

Profitant de ces tendances, des conciles locaux commencèrent par édicter des prohibitions particulières, dès les dernières années du X^e siècle. En 1095 la Paix et La Trêve de Dieu furent édictées comme loi générale par le Concile oecuménique de Clermont, et leur réglementation fut renouvelée au deuxième et au troisième concile de Latran en 1139 et en 1179. Le clergé s'efforçait de faire jurer la paix et la trêve par tous les seigneurs. Un tribunal était institué, dit *justitia pacis*, pour juger les infractions, composé de laïcs et d'ecclésiastiques. La sanction était l'excommunication. L'Église essaya même au XII^e siècle, mais sans succès, d'organiser un corps de chevaliers, les *paciarii*, chargés d'empêcher les guerres privées.

Vouloir corriger les abus des guerres privées, leur assigner des limites, leur donner des lois, ce n'est pas condamner la guerre en général.

L'Église, mise en présence de l'homme bardé de fer du moyen âge, rude, turbulent, au sang vif, ne cherche pas à lui arracher l'épée des mains, à l'affadir ; elle lui indique seulement l'idéal chrétien auquel il doit consacrer sa vaillance. En le détournant des guerres privées, elle lui montre l'infidèle qu'il doit combattre.

Ce sera la grande œuvre de l'Église, d'avoir, non pas éteint les ardeurs guerrières de nos pères, mais d'avoir détourné leurs énergies des guerres privées abusives et stériles au profit des saintes causes, d'avoir idéalisé, sanctifié leurs mœurs belliqueuses dans l'admirable institution qui fut la Chevalerie.

VI

La Chevalerie.

Si Dieu permet l'existence du mal, il fait aussi un devoir à l'homme de s'opposer à son triomphe.

En face de l'armée du mal devait se dresser toute une ardente milice dévouée à l'Église, la Chevalerie.

La Chevalerie fut, selon la belle définition de Léon Gautier, « *la Force armée au service de la Vérité désarmée* ⁵ ». Elle avait son Code, comprenant dix commandements inspirés du Décalogue, mais spécialisés, adaptés à la condition du soldat chrétien.

Les Chevaliers ont une foi ardente. Ils entendent la messe avant de marcher au combat. Avant de mourir ils se confessent entre eux et les *Chansons de gestes* nous montrent les anges qui viennent cueillir les âmes de ces héros sur les champs de batailles.

C'est que le premier commandement du Code de la Chevalerie ordonne : « Tu croiras à tout ce qu'enseigne l'Église et observeras tous ses commandements. »

Comme le dit l'*Ordène de la Chevalerie*, œuvre d'un clerc du XIII^e siècle : « Tout votre sang devez espandre – Pour la sainte Église deffendre. »

Grâce à la protection du chevalier, le moine va pouvoir en paix prier, défricher, instruire, faire la charité, répandre la civilisation, *ubi Ecclesia, ibi miles*.

Le chevalier doit protéger toutes les faiblesses, et parmi ces faiblesses, la plus sacrée, c'est l'Église, que les princes, quand ils ne sont pas hostiles, ne sont pas encore de force à défendre. « Sois, dit la consécration du chevalier à la basilique de Rome, le champion viril des églises, des veuves et des orphelins. » C'est ce que disent les second et troisième commandements : « Tu

protégeras l'Église. – Tu auras le respect de toutes les faiblesses et t'en constitueras le défenseur. »

Le chevalier aime aussi sa patrie. Dans la *Chanson de Roland*, il est sans cesse question de la « douce France » et le preux Roland en est comme une incarnation. Le Code de la Chevalerie fait du patriotisme un devoir : « Tu aimeras le pays où tu est né », dit le quatrième commandement.

Le chevalier redoute par-dessus tout d'être pris pour un lâche. Reculer est un crime. Le soir de la bataille des Aliscans, un héros de quinze ans, Vivien, se confesse à son oncle le comte Guillaume : « J'ai reculé un jour devant les païens » et il ne se souvient d'aucun autre péché. Amoureux des beaux coups de lance, de la bataille pour elle-même, le chevalier a inscrit profondément en son cœur ce cinquième commandement : « Tu ne reculeras jamais devant l'ennemi. »

Il est naturellement intrépide et l'Église qui le détourne des guerres privées où son sang coule inutilement doit assigner à sa valeur un but digne de lui et d'Elle. Elle lui montre l'infidèle qu'il doit combattre. Et il faut pour s'en scandaliser ne se rendre aucun compte de l'immense péril que présentait alors l'Islam, dont le triomphe aurait ravalé l'occident au niveau moral de l'orient. Les hommes du moyen âge ont su le comprendre et, comme dit une de leurs chansons : « Si nous étions en paradis, nous en redescendrions pour combattre les Sarrasins. » C'est que, dit le sixième commandement : « Tu feras aux Infidèles une guerre sans trêve ni merci. »

Le Chevalier est fidèle à son suzerain. « Dès qu'on tient fief ou terre d'un baron, dit une vieille chanson, – On doit partout lui venir en aide, – Pourvu qu'il ne s'agisse pas de détruire les églises, – Ni de faire du mal à la pauvre gent. – Car nul ne peut contre Dieu guerroyer. »

Et le septième commandement dit : « Tu t'acquitteras exactement de tes devoirs féodaux, s'ils ne sont pas contraires à la

loi de Dieu. »

L'horreur du mensonge, le respect de la parole donnée n'étaient pas des sentiments répandus chez les anciens. Les héros grecs se glorifiaient de leurs ruses. Mais des soldats chrétiens, appartenant en grand nombre à la nation des Francs, étaient tout disposés à comprendre ce huitième commandement : « Tu ne mentiras point et seras fidèle à la parole donnée. »

Si la franchise est comme une caractéristique de la carrière des armes, la charité doit, elle aussi, trouver sa place même dans les âmes guerrières. Le chevalier ne doit pas se contenter de faire l'aumône, il doit donner largement son or comme son sang. Il n'a pas peu contribué à façonner de belles âmes, ce neuvième commandement de la Chevalerie, si imprégné d'esprit évangélique : « Tu seras libéral et feras largesse à tous. »

Enfin le chevalier doit se rappeler que ce n'est pas seulement l'Infidèle qu'il a à combattre, mais le mal, l'injustice sous toutes ses formes. Et il est bien l'antithèse du code infernal de *Gaydon*, ce dixième et dernier commandement : « Tu seras, partout et toujours, le champion du Droit et du Bien contre l'Injustice et le Mal. »

Ce précepte sublime, qui résume toute la Chevalerie, est développé dans les formules des bénédictions d'épées, lors de l'investiture nécessaire pour devenir chevalier.

On ne naît pas chevalier en effet. Il faut, pour l'être, passer par une sorte de huitième sacrement et l'*Ordène*, qui nous indique le cérémonial de l'armement d'un chevalier, signifie qu'il y a là comme une ordination.

Si la chevalerie se recrute surtout dans la noblesse, elle n'en est pas moins ouverte à tous, suprême récompense de la valeur. On peut être fait chevalier, encore tout couvert de sang, en plein champ de bataille. Et tout chevalier peut en faire d'autres, par la puissance de son glaive. Il y a là un sacerdoce, calqué sur celui de l'Église.

Oui, comme dit l'*Ordène*, « il y a grande ressemblance entre l'office de chevalier et celui de prêtre ». On se prépare par un long noviciat. Le souvenir de saint Martin armé chevalier est présent à l'esprit de tous ceux qui entrent dans l'Ordre, et nous voyons encore, au XVI^e siècle, saint Ignace de Loyola, voulant devenir chevalier de la Vierge, accomplir sa veillée d'armes devant l'image de la Mère de Dieu.

L'Église a mis sa puissante empreinte sur la cérémonie originellement toute militaire de la remise des armes au nouveau chevalier, a idéalisé cet usage guerrier venu des Germains, en a fait un acte religieux.

À cet armement, à l'occasion duquel on prend de si graves engagements, on se prépare par la prière et le jeûne, par toute une nuit passée devant l'autel.

Quand le jour se lève, impatientement attendu par le néophyte, la messe déroule solennellement ses rites dans l'église magnifiquement ornée comme pour unir le drame sacré du Calvaire à la remise de l'épée qui sera tirée pour la gloire de l'Église et le triomphe de sa doctrine.

L'épée ! L'aspirant chevalier ne le deviendra véritablement que quand il aura pris contact avec ce morceau de fer qui à ses yeux symbolise le sacrifice, l'héroïsme, la justice et la foi. Mais pour manier dignement cette épée, pour qu'elle puisse suivre les traces de ses aînées, les *Durandal* et les *Joyeuse* immortalisées par les poèmes, il faut qu'elle soit bénite par le prêtre. Et cette bénédiction est accompagnée d'une prière encore conservée dans le *Pontifical*.

L'*Ordo romanus* ⁶ indiquant le cérémonial d'armement à Rome par lequel le chevalier est armé en quelque sorte par les saints apôtres Pierre et Paul, atteint les plus hauts sommets dans la formule de la remise de l'épée.

« Prends cette épée. Exerce avec elle la vigueur de la justice, abats avec elle la puissance de l'injustice. Défends avec elle

l'Église de Dieu et ses fidèles. Disperse avec elle les ennemis du Christ. Ce qui est par terre, relève-le. Ce que tu auras relevé, conserve-le. Ce qui est injuste ici-bas, abats-le. Ce qui est suivant l'ordre, fortifie-le. C'est ainsi que glorieux et fier du seul triomphe des vertus, tu parviendras au royaume de là-haut où avec le Christ dont tu portes le type tu régneras éternellement. »

Après la bénédiction, le consécrateur donnant trois coups de plat d'épée au néophyte disait : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier. »

Parfois l'évêque, non content de bénir l'épée, se plaisait à conférer lui-même la chevalerie.

Si l'on entrant ainsi dans la Chevalerie par cette sorte de sacrement, le chevalier félon, devenu indigne de porter les armes, pouvait aussi en être chassé par la dégradation. Et à cette occasion avait encore lieu une cérémonie émouvante. Exposé en chemise sur un échafaud, le condamné à cette flétrissure voyait briser ses armes et traîner son écu dans la boue. Puis placé sur une civière, recouvert d'un drap mortuaire, il était transporté à l'église où l'on récitait sur lui les prières des morts. Ayant perdu l'honneur, il n'était plus qu'un cadavre.

Quant à la récompense de ses exploits, le chevalier ne la cherche pas ici-bas. C'est au paradis qu'il attend la paix et le repos.

On voit quelle était la grandeur de cette institution si chrétienne et combien faite pour former des héros. La décadence vint quand le sentiment religieux ne tint plus la première place dans l'âme des chevaliers.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus de chevaliers ? Il y en aura tant que durera l'Église. N'en étaient-ils pas ces zouaves pontificaux que nous avons vus tout près de nous prendre les armes à l'appel de Pie IX au grand scandale de beaucoup de catholiques ? Ceux qui s'étonnaient, croyaient à un anachronisme, ignoraient que le Pontifical romain, prévoyant la défection des princes, avait

toujours conservé la sublime formule de la bénédiction de l'épée.

Non, la chevalerie n'a pas disparu tout entière. Il est resté quelque chose dans l'âme française de son code si chrétien, de son culte de l'honneur, de son respect des faibles et des vaincus, patrimoine moral que nous devons maintenir en dépit de tous les discours amolissants des faux humanitaires, des cabotins du pacifisme de nos jours. L'esprit chevaleresque ne disparaîtra pas tant que dureront le catholicisme et la France.

VII

Les Ordres Militaires.

« L'association de l'Église et de la Chevalerie, dit César Cantu ⁷, de la guerre et de la religion, se consumma dans une institution inconnue à tous les peuples antérieurs et qui se rattache encore plus intimement aux croisades : nous voulons parler des ordres militaires religieux...

« Nulle part la chevalerie ne se montre plus digne d'admiration que dans son institution militaire religieuse ; là elle accepte le sacrifice de toutes les affections, le renoncement à la gloire du guerrier comme au repos du moine, et charge du fardeau de cette double existence le même individu en le vouant tour à tour au péril du champ de bataille et au soulagement de la souffrance... »

Les ordres militaires furent véritablement la « Chevalerie de Dieu ».

C'est la charité que nous trouvons à l'origine de l'Ordre des Hospitaliers, nom venu de l'hôpital fondé au XII^e siècle par des marchands à Jérusalem à l'usage des pèlerins, sous l'invocation de saint Jean. Les desservants ne tardent pas à devenir des moines, reconnus par le Pape, qui aux trois vœux ordinaires joignent ceux de l'exercice des armes et de l'hospitalité.

De plus en plus la guerre s'impose à eux comme une nécessité impérieuse. Ils sont les derniers à sortir de Terre Sainte sous Saladin ; rentrent dans Jérusalem reconquise sous le nom de Chevaliers de Saint-Jean d'Acce. Chassés de nouveau, ils s'établissent à Chypre et, appuyés sur une forte organisation militaire et maritime, jurent de verser leur sang pour reconquérir le Saint-Sépulcre.

Décimés par leurs longues guerres contre les musulmans, ils n'en prennent pas moins en 1310 l'île de Rhodes qu'ils défendent pendant deux siècles.

Sommé en 1522 d'abandonner l'île par Soliman II à la tête d'une flotte immense, le Grand Maître Villiers de l'Isle-Adam répond qu'il ne traite jamais que l'épée à la main avec les Infidèles. Il obtient ainsi des conditions honorables pour la reddition de Rhodes.

Établis alors à Malte que leur cède Charles-Quint en 1530, les chevaliers ont encore à subir en 1565 un long siège des Turcs, pendant lequel ils succombent par milliers, sous la conduite de leur Grand Maître La Valette. Ce fut leur dernier exploit, mais on voit assez quelle fut l'histoire guerrière de ces religieux qui eux, à la différence des Templiers, surent rester purs, sinon pauvres.

Lors de la cérémonie de profession, le profès brandissait une épée au-dessus de sa tête en signe de défi aux Infidèles. Et cette combativité n'excluait nullement la charité évangélique. Ils rachetaient les captifs.

Le plus fameux de ces Ordres militaires, celui des Templiers, fut fondé en 1118 par des gentilshommes français. Ils avaient obtenu de Baudouin, roi de Jérusalem, de fonder une association pour venir en aide aux Hospitaliers. Appelés à l'origine pauvres soldats de Jésus-Christ, ils furent reconnus par le pape Eugène III et une règle spéciale fut écrite pour eux par saint Bernard. La croix rouge qui ornait leur poitrine rappelait leur vœu d'être toujours prêts à répandre leur sang pour la défense de l'Église.

Leur règle leur imposait l'exil perpétuel et la guerre sainte jusqu'à la mort. Ils devaient toujours accepter le combat, fût-ce d'un contre trois, ne jamais demander quartier, ne jamais demander de rançon, être toujours les premiers à l'attaque et les derniers à la retraite. Leur étendard blanc et noir, appelé Beaucéant, portait cette inscription : *Non nobis, Domine, sed nomini tuo da gloriam.*

La défense de Gaza, la bataille de Tibériade, la prise de Damiette et la croisade d'Égypte témoignèrent assez de la vaillance des Templiers qui, si grands dans la guerre, devaient se corrompre dans la paix.

D'autres Ordres militaires méritent d'être mentionnés.

L'Ordre de Calatrava fut fondé en 1148. Sanche III, roi de Castille, avait confié aux Templiers la défense de la ville de Calatrava contre les Maures. Ceux-ci n'étant pas en force, le roi promit de donner la ville à celui qui repousserait les assiégeants. Deux moines cisterciens se présentèrent, promettant le pardon de leurs péchés à tous ceux qui s'armeraient contre l'Infidèle. L'appel fut entendu.

Vainqueurs, les sauveurs de Calatrava reçurent la ville en fief et organisèrent, avec l'assentiment du pape Alexandre III, qui en approuva les statuts, l'Ordre dont les chevaliers suivirent la règle de Citeaux, mais furent plus tard dispensés par le Pape Paul III du vœu de chasteté.

Ils s'engageaient, le jour de leur réception, à guerroyer contre les Infidèles et pendant plus de trois cents ans prirent part à toutes les batailles que l'Espagne livra aux Maures.

L'Ordre d'Alcantara eut une origine analogue et la même destinée, né aussi au XII^e siècle, comme les ordres de Saint-Jacques de l'Épée et d'Avis.

L'Allemagne de son côté donna naissance à l'Ordre des chevaliers Teutoniques, fondés en 1128 par les Croisés allemands à Jérusalem et confirmés par Célestin II en 1192. Soumis à la règle de saint Augustin, ces chevaliers, la poitrine ornée d'une

croix noire, conquièrent la Prusse, la Livonie et la Courlande. La Prusse était un fief d'Église qu'ils faisaient serment de lui conserver, serment violé par le dernier Grand Maître qui se fit luthérien et fut le premier souverain de la Prusse.

Les chevaliers de Saint-Maurice et Lazare, fondés au XV^e siècle par Amédée de Savoie et reconnus par une bulle de Grégoire XIII, s'engageaient outre les trois vœux à combattre les hérétiques.

Les chevaliers de Saint-Étienne, fondés en 1562 par Côme de Médicis, ont combattu les Barbaresques sur terre et sur mer, mêlant la charité à leurs combats, délivrant les captifs.

Citons seulement pour mémoire trois Ordres militaires d'origine royale qui en fait restèrent purement honorifiques, l'Ordre de la Toison d'Or, fondé au XV^e siècle par Philippe duc de Bourgogne ; l'Ordre de Saint-Michel institué par Louis XI en l'honneur, disent les statuts, du « premier chevalier qui pour la querelle de Dieu batailla contre l'ancien ennemi de l'humain lignage et le fit trébucher du ciel » ; enfin l'Ordre du Saint-Esprit fondé par Henri III.

Même en ne tenant pas compte de ces derniers Ordres, il reste établi qu'à maintes reprises l'Église a approuvé, encouragé, inspiré, suscité, scellé de son sceau des organisations de combat. Que signifient dès lors les dissertations de ceux qui condamnent la guerre au nom du christianisme ?

Le chapitre suivant va du reste achever de nous édifier à ce point de vue.

VIII

Guerres approuvées ou ordonnées par l'Église.

Les adversaires du catholicisme, athées ou chrétiens, mettent volontiers la personnalité du Christ et sa doctrine d'amour en

opposition avec certaines pages sanglantes de l'histoire de l'Église. Ils tirent de cette antithèse facile toute une série de sophismes, parfois de nature à ébranler les croyants les plus sincères, ceux du moins chez lesquels la sensibilité l'emporte sur la réflexion.

Dieu, que l'Écriture nous montre ordonnant à saint Michel et aux anges fidèles de combattre les puissances du mal en révolte contre Lui, aurait-il vraiment fait de la guerre un devoir quand elle est nécessaire pour triompher de ses ennemis ? Voilà ce qui est bien difficile à concevoir pour beaucoup de catholiques. Voilà ce qu'il faut pourtant admettre sous peine de contester à l'Église son caractère de divinité.

Nous avons vu le Dieu de la Bible pousser son peuple aux combats et assurer ses victoires. Nous voyons de même, après la venue du Christ et l'Évangile, l'Église approuver et parfois même ordonner des guerres.

Sans entrer dans les détails des opérations militaires, pour ne pas surcharger cet ouvrage, détails d'ailleurs faciles à trouver ailleurs, il nous faut évoquer certaines de ces guerres et montrer comment la sainte Église y fut légitimement mêlée.

La doctrine chrétienne se maintint pendant les trois premiers siècles en dépit des persécutions. L'épée de Constantin devait la faire triompher.

L'intervention de Dieu est ici manifeste avec la croix lumineuse apparue dans le ciel à toute l'armée en gage de victoire, avec le glorieux *labarum*, fabriqué sur l'ordre même du Christ.

Ce sont maintenant les hymnes chrétiens qui ont pris la place des sacrifices aux idoles pour entraîner les guerriers au combat.

La gloire de l'Église s'associe désormais à celle des armes et la religion devient le plus ferme soutien de l'empire. C'est ce dernier qui en s'écartant de la vraie foi perdit sa force.

On put croire que le monde finissait quand il fut en proie aux chevauchées barbares. L'Église allait, avec ces éléments turbulents et sauvages, façonner une société régénérée, qui, tout

en restant guerrière, allait être imprégnée de l'idéal chrétien.

La France surtout allait être pour l'Église un incomparable instrument de son influence, née, selon la sublime expression de Lacordaire « d'un acte de foi sur un champ de bataille ». Et aussitôt baptisé après sa victoire de Tolbiac, obtenue de Dieu par sa prière, Clovis allait partir en guerre pour ce Christ, à propos de la Passion duquel il s'écriait dans sa foi naïve : « Ah ! si j'avais été là avec mes Francs ! », cri qui résume toute notre histoire.

Il est facile de justifier l'attitude de l'Église vis-à-vis des guerres de cette époque nouvelle, dont elle devait largement bénéficier.

« Durant ces siècles de fer, l'Église n'a pu et n'a dû condamner que les guerres intestines et les guerres privées. Pouvait-elle, devait-elle empêcher Clovis de fonder, par ses luttes héroïques contre les Alamans et les Goths, cette grande unité franke qui allait être si favorable à la grande unité chrétienne ? Pouvait-elle, devait-elle retenir Charles Martel, lorsqu'il courait à Poitiers, pour y préserver non seulement la France, mais tout l'Occident chrétien, de la barbarie orientale ? Pouvait-elle, devait-elle amortir l'ardeur de ce Pépin qui prépara si énergiquement toute l'œuvre de son fils, et fallait-il qu'elle l'arrêtât sur le chemin de l'Italie, où il allait donner au trône de saint Pierre cette solidité temporelle dont il avait besoin ? Pouvait-elle, devait-elle lier les deux bras puissants de ce Charlemagne qui, d'une main, rejetait les musulmans sur l'Èbre, et, de l'autre, étouffait le paganisme germain ? Pouvait-elle, devait-elle, devant l'incessante menace d'une invasion de l'Islam, professer la doctrine insensée de ces Albigeois qui déclarèrent plus tard qu'il fallait considérer « comme des homicides » tous les prédicateurs de la croisade contre les Sarrasins ? Je m'adresse ici aux partisans les plus déterminés de la paix, et je les conjure de répondre de bonne foi à ces questions : « N'est-il pas vrai que, sans toutes ces guerres que l'Église a favorisées, nous serions aujourd'hui musulmans, païens,

barbares ? N'est-il pas vrai que, sans elles, la France n'aurait même pas eu la liberté de conquérir son existence ⁸ ? »

De toutes ces guerres retenons surtout celles que l'Église a plus qu'approuvées, celles qui furent véritablement son œuvre : les croisades.

Un nouveau peuple s'est constitué qui pendant huit siècles va tenir la chrétienté en échec, le peuple musulman. Non content de persécuter les chrétiens d'orient, il menace d'absorber tout l'occident, et l'empire Byzantin n'est plus en état de lui résister.

Pour conjurer cet immense péril, il y a nécessité de faire trêve aux luttes intestines et d'aller porter la guerre à la source même de cette redoutable puissance de l'Islam, dans les terres d'où partent les invasions. Et c'est l'honneur de l'Église d'avoir amené l'Europe à s'armer pour cette lutte nécessaire.

Dès le commencement du XI^e siècle, le pape Sylvestre II avait réussi à faire partir une expédition contre les musulmans. Cinquante ans plus tard, Grégoire VII s'écrie : « Les maux des chrétiens d'Orient m'ont ému jusqu'à désirer la mort, et je préfère exposer ma vie pour délivrer les lieux saints plutôt que de commander à l'univers. Venez, fils du Christ, et vous me verrez à votre tête ! » Des difficultés en occident, sa lutte avec l'empire, l'empêchèrent de mettre son belliqueux projet à exécution. Son successeur Victor III, plus heureux, suscita une expédition en Afrique (1087), mais c'est au pape Urbain II que revient la gloire d'avoir soulevé le monde chrétien contre l'Islam.

Au concile de Clermont, qui eut lieu en 1095, le Pape parut en personne et donna le signal de la croisade. À son appel éloquent, l'immense assistance répondit par le cri de « Dieu le veut ! », des croix rouges furent attachées sur les vêtements et l'enthousiasme religieux se répandit dans toute la chrétienté.

Ce fut la première croisade qui fut suivie de sept autres, dont nous ne pouvons rappeler ici les pages glorieuses, d'ailleurs bien connues.

C'est la foi, c'est l'Église qui suscitèrent ces guerres gigantesques, ces chocs formidables du monde chrétien et de l'Islam connus sous le nom de croisades. Sans doute le but direct de ces expéditions, la conquête des Lieux Saints, n'avait pas été atteint. Mais, comme dit Joseph de Maistre, des croisades : « Aucune n'a réussi, mais toutes ont réussi. » Grâce à elles la flamme héroïque et chrétienne s'est maintenue. La France, à laquelle revient la plus importante et la plus belle part de ces entreprises grandioses, a acquis en Orient une influence et un prestige qui durent encore. Et, autres résultats non prévus par les pieux initiateurs de ces guerres saintes, elles ont développé le commerce, la navigation, les sciences, les lettres, les arts, la civilisation sous toutes ses formes, conformément à la parole de l'Écriture : « Cherchez le royaume de Dieu par-dessus toutes choses et le reste vous sera donné par surcroît. »

Les croisades terminées, les Turcs arrêtés pour longtemps dans leur marche en avant n'en poursuivaient pas moins leur rêve de conquête et d'asservissement de l'Europe. L'Église dut encore à plusieurs reprises faire lever contre eux des armées chrétiennes. Ainsi Eugène IV arma contre eux la Pologne et la Hongrie au XV^e siècle et arrêta leurs efforts. Après la prise de Constantinople en 1453, les Turcs menacèrent de nouveau la chrétienté. Nicolas V arma l'Italie. Son successeur, Calixte III, souleva toute l'Allemagne. Jean Hunyade se mit à la tête des croisés réunis à la voix de saint Jean de Capistran, ardent apôtre qui parcourait les rangs en pleine mêlée un crucifix à la main. Pie II à son tour prêcha la croisade, ébranla l'Europe qui fournit contre Mahomet II trois cent mille combattants.

L'idée d'unir l'Europe contre les Turcs n'abandonna pas la Papauté qui encouragea particulièrement les guerres de Charles-Quint contre eux. Au XVI^e siècle nous voyons Pie V faire entrer dans ses vues le roi d'Espagne et les princes italiens et donner le commandement des forces de cette sainte ligue à don Juan

d'Autriche qui en 1571 sauva la chrétienté dans la glorieuse journée de Lépante, en souvenir de laquelle l'Espagne est encore dispensée de certains jeûnes.

Il y avait plusieurs siècles que l'Espagne avait sa croisade, grâce à laquelle elle conquérait pied à pied sur les Maures sa propre nation, croisade d'un caractère national, mais aboutissant au triomphe de la foi et méritant à ce titre tout l'appui de l'Église.

Les historiens hostiles à l'Église, en particulier les auteurs des manuels scolaires officiels, accablent de leur dédain les croisades, considèrent ces guerres comme entreprises par pur fanatisme. Mais ce qui excite surtout leur fureur, ce sont les guerres entreprises contre les hérétiques, en particulier la croisade ordonnée au xiii^e siècle par le pape Innocent III contre les Albigeois.

À propos de cette guerre, si diversement appréciée, un savant historien, M. Luchaire ⁹, ne perd aucune occasion de rendre hommage à la modération, à l'absence de tout fanatisme d'Innocent III, une des plus grandes figures de l'Église.

Les hérétiques connus sous le nom d'Albigeois ou de Cathares étaient des manichéens poussant à l'extrême les doctrines des sectes antérieures, condamnant le mariage, préconisant la stérilité, détruisant la famille et toutes les bases de la société. En rapports constants avec les Juifs, nombreux dans la région, ils avaient, au témoignage de Michelet, fait du midi de la France une nouvelle Judée.

Non contents de propager leurs doctrines antisociales, animés d'une haine profonde contre l'Église, ils se livraient aux dernières violences contre les catholiques, contre les prêtres et les églises et commettaient les plus odieux sacrilèges.

Quiconque étudie impartialement cette période tragique de l'histoire doit reconnaître que l'Église a usé à l'égard de ces hérétiques d'une longue patience, épuisant tous les moyens de conciliation. « On a peine à comprendre, dit M. Luchaire, que

l'Église universelle et ses chefs aient attendu les premières années du XIII^e siècle pour s'émouvoir sérieusement de la crise religieuse du Languedoc et prendre des mesures décisives contre l'hérésie. »

Déjà le pape Alexandre III avait envoyé sans succès des missions dans le Languedoc dirigées par l'abbé de Clairvaux. Après lui Innocent III s'efforça pendant dix ans (1198-1208) d'agir pacifiquement par une campagne de prédications sans relâche. Plusieurs légats s'y usèrent sans succès. Le Pape envoie dans le Languedoc saint Dominique avec ses moines, dont la pauvreté était une riposte aux attaques des hérétiques contre la corruption du clergé. Rien n'y fit. Tous les efforts pacifiques, les prédications, les controverses, jusqu'aux prodiges par lesquels saint Dominique appuya sa mission se heurtèrent à la mauvaise foi des Albigeois.

Non contents d'avoir pris l'offensive en chassant les évêques et en égorgeant les prêtres, les hérétiques déclarèrent véritablement la guerre par l'assassinat du légat du pape Pierre de Castelnau, commis en 1208 par un officier du comte de Toulouse.

À la voix des prédicateurs, la levée d'armes se fit partout avec un grand enthousiasme. Des indulgences furent promises aux nouveaux croisés égales à celles accordées à ceux qui partaient en Terre Sainte. Innocent III traça lui-même le plan de la campagne.

Les chevaliers du nord s'avancent alors, en juin 1209, précédés d'archevêques et d'évêques, sous la conduite de Simon de Montfort, vaillant capitaine en même temps que modèle de soumission à l'Église.

Il se battit presque toujours contre un ennemi très supérieur en nombre, puisant sa force dans sa foi, communiant avant de combattre. Il disait : « L'Église entière prie pour moi. Je sais que nous ne pouvons pas avoir le dessous. » Et Innocent III le félicita d'être « la forte montagne qui arrête les progrès de l'hérésie ». Quant à ses chevaliers, presque tous, une fois leur vœu accompli, repartirent pauvres comme ils étaient venus.

La guerre déchaînée, Innocent III essaya plus d'une fois de

l'arrêter. Il n'aurait pas voulu que cette guerre pût avoir un but de cupidité. Il fallut lui forcer la main pour qu'il consentît à voir Simon de Montfort victorieux devenir comte de Toulouse à la place de Raymond VI parjure. Le Pape dut céder sur ce point devant l'unanimité du concile de Lavaur réuni en 1213.

À la suite de ce concile, Innocent III ordonna une trêve, d'où étaient exclus les irréconciliables, car, disait-il « entre les fidèles et les mécréants, il ne peut y avoir ni trêve ni paix. Si les Toulousains et les seigneurs qui les soutiennent persistent à défendre l'hérésie, nous ferons une nouvelle croisade, car les fauteurs d'hérésie sont plus dangereux que les hérétiques eux-mêmes ». La conciliation dont il avait largement usé n'excluait pas la fermeté et il ne pouvait imprudemment livrer les fidèles sans défenses aux représailles des Albigeois.

Au concile qui fut réuni à Rome en 1215, le Pape poussa la modération aux extrêmes limites. Sans l'énergie du concile, la croisade contre les Albigeois aurait été œuvre vaine.

On sait quel fut au point de vue national le résultat de cette expédition qui, de l'aveu de M. Lavis, a sauvé l'unité de la patrie française. Et c'est en vain que des chrétiens outranciers voudraient protester contre le rôle belliqueux de l'Église dans cette occasion au nom de l'humanité. C'est la légende qui a présenté cette guerre comme le déchaînement des barbares du nord contre la brillante civilisation et les libertés communales du midi. En réalité, les chevaliers du nord sont allés au secours de leurs frères catholiques du midi en butte à mille sévices, odieusement opprimés par une minorité hérétique. L'humanité, loin d'interdire aux croisés de Simon de Montfort de prendre les armes, leur en faisait un devoir.

Nous sommes entrés dans quelques détails sur cette guerre pour montrer comment l'Église, alors toute-puissante, ne poursuivit pourtant en ordonnant cette croisade aucun désir de vaine gloire ni de domination temporelle ; fit ce qu'imposait la

stricte nécessité, suppléant seulement le roi de France, suzerain encore tout nominal du Languedoc et absorbé par sa lutte avec l'Angleterre. Dès que cela fut possible, le Pape détourna les catholiques de cette lutte intestine pour les lancer contre les Sarrasins.

Comme prince temporel, Jules II dut faire la guerre aux Vénitiens qui lui avaient enlevé plusieurs villes. On ne voit pas, comme le remarque de Maistre, d'où serait venu au Pape le singulier privilège de ne pouvoir se défendre.

Il nous suffira de quelques mots pour parler de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Il s'agit ici plus que d'une guerre approuvée par l'Église. Dieu lui-même, par l'intermédiaire de saint Michel et de sainte Marguerite, intervient pour tracer à la Pucelle sa mission guerrière. Pour tout homme impartial, elle fut bien une envoyée du ciel, celle qui bouta, les armes à la main, l'étranger hors de la patrie.

Quant aux guerres de religion qui ensanglantèrent la France au XVI^e siècle, elles ne furent pas l'œuvre de l'Église. C'est spontanément que les catholiques prirent les armes pour la défense de leur foi et souvent aussi leur propre défense. Tout ce qu'on peut conclure de ces luttes, c'est que le zèle religieux n'engendre nullement le pacifisme, conformément à la parole du Christ : « Je ne suis pas venu apporter la paix mais la guerre. »

Les pays qui furent à cette époque préservés des guerres de religion le furent grâce à l'Inquisition qui poursuivait l'hérésie. Cette institution, si décriée au nom de l'humanité, leur a ainsi épargné des flots de sang.

Au XVII^e siècle, l'Église reste étrangère aux guerres, même à celle que dut soutenir le cardinal de Richelieu contre les huguenots devenus un État dans l'État.

Si Louis XIV s'inquiéta plus, dans ses guerres, du prestige de sa couronne que de la religion, il sut pourtant se souvenir de ses devoirs de catholique. Nous ne pouvons passer sous silence le beau

geste par lequel, oubliant sa rivalité avec la maison d'Autriche, il unit ses armes à celles de cette puissance, en guerre avec lui, quand il apprit que les Turcs marchaient sur Vienne. Ce roi, si jaloux de sa gloire, si éloigné des pacifistes modernes, leur donne pourtant un bel exemple d'internationalisme compris à la manière chrétienne, d'union avec un ennemi séculaire pour la défense d'une grande cause.

Les guerres de la Révolution ont un caractère nettement antireligieux. Pourtant l'Église ne les condamne pas, tant est grand son respect de l'indépendance des nations. C'est de leur propre mouvement que les Vendéens se levèrent en armes pour la défense de leurs autels. C'est dans un élan également spontané que les prêtres et les moines espagnols soulevèrent les populations et firent eux-mêmes le coup de feu contre les armées de Napoléon, défendant en même temps leur foi et leur patrie.

La période des guerres ordonnées par l'Église semblait à tout jamais finie. Et en effet elles n'auraient pas eu de raison d'être tant que les princes comprenaient leur devoir de protéger la religion.

Tout changea avec le triomphe de la Révolution, et la Papauté, abandonnée plus ou moins ouvertement par presque tous les souverains, se vit plus que jamais menacée par ses éternels ennemis.

Pie VI opposa une petite armée à Bonaparte quand il envahit ses États. Sans être de force à lutter avec succès, il voulut du moins défendre son honneur de prince temporel.

Sous l'inspiration des sociétés secrètes antichrétiennes, et conformément à leur plan d'anéantissement de l'Église, les bandes garibaldiennes commencèrent en 1860 à menacer directement les États de l'Église, sauvegarde de l'indépendance du souverain Pontife. C'est alors que le grand pape Pie IX confia l'épée de l'Église au général Lamoricière, suivant l'exemple de Pie V qui avait placé à la tête de ses armées le général Marc-Antoine

Colonna.

Privé du secours des Puissances, le Souverain Pontife fit appel aux dévouements individuels et comme au temps des croisades une légion de preux se leva dans la chrétienté pour accourir à la défense du trône de saint Pierre ¹⁰.

La situation se présentait bien en effet comme à l'époque des croisades. Comme le disait Lamoricière dans son ordre du jour en prenant le commandement de la petite armée pontificale : « La Révolution, comme autrefois l'Islamisme, menace aujourd'hui l'Europe, et aujourd'hui comme alors, la cause de la Papauté est la cause de la civilisation et de la liberté du monde. »

L'esprit de la guerre s'accordait parfaitement en eux avec l'esprit chrétien. C'est bien ce que leur exprima le Saint Père, en leur disant le 27 décembre 1864 dans une réception à l'occasion de sa fête :

« Nous avons l'usage le jour de Noël de bénir une épée que l'on envoie au prince catholique qui a le mieux mérité de l'Église, afin qu'il s'en serve pour défendre Elle et ses droits. Mais au milieu de tant de grandes nations armées, de tant de glaives tirés, je regarde et je vois que cette épée pour la défense de l'Église, c'est moi qui la porte et c'est à vous qu'elle est confiée. Soyez-en fiers et marchez la tête levée, parce que, devant Dieu, c'est pour vous la plus grande sécurité et la meilleure garantie, et que c'est vous vraiment qui portez l'épée pour la justice et la vérité, en opposition avec ces hommes qui l'ensanglantent dans des causes injustes et qui la portent pour l'iniquité, et contre Dieu, qu'ils atteindraient s'ils le pouvaient mais, certainement contre l'Église et contre ses ministres. »

Ne se croirait-on pas au temps de la Chevalerie et des solennelles bénédictions d'épées ? On comprend que d'ardents catholiques ainsi encouragés ne pouvaient manquer de se couvrir de gloire en face de l'ennemi, comme ils le firent dans les journées de Castelfidardo et de Mentana.

Le Pape ne voulut pas déposer les armes avant d'avoir fait tout ce que prescrivait le devoir et l'honneur. Il ne fallait pas que le lâche attentat pût se commettre au milieu du silence et de la résignation du monde catholique.

Les Pontificaux luttèrent un contre dix et ne cessèrent le feu que quand il fut évident que toute résistance était inutile. Ils surent en imposer aux envahisseurs en montant la garde jusqu'au dernier moment autour du trône de saint Pierre. Quand ils sortirent de Rome avec les honneurs de la guerre, on peut dire qu'ils avaient sauvé l'honneur du monde catholique.

La conduite des Zouaves Pontificaux français devenus Volontaires de l'Ouest dans la guerre de 1870, montre à quel point le catholicisme le plus ultramontain, loin d'exclure le patriotisme, sert à le renforcer. À la bataille de Loigny notamment, où ils combattirent sous la bannière du Sacré-Cœur, leur courage étonna l'armée. C'est qu'ils pouvaient dire comme le pieux général de Sonis qui eut la joie de combattre avec eux dans cette journée : « J'ai enfermé Dieu dans ma poitrine et Dieu ne capitule jamais. »

Le Pape avait été vaincu. Mais la fureur n'est pas encore calmée contre le blanc vieillard dont les successeurs sont maintenant désarmés et prisonniers au Vatican. Il avait osé se défendre avant d'abandonner « le lambeau de terre » nécessaire à son indépendance, où il représentait « l'ordre, la justice et la religion » ! C'était un crime aux yeux de ses adversaires.

Puisque trop de catholiques l'oublie, il faut remercier les adversaires de l'Église de nous le rappeler : la doctrine de la bénédiction de l'épée n'est pas périmée ; l'Église, si elle doit surtout chercher le règne de Dieu sur les âmes, a aussi un organisme temporel nécessaire à son action spirituelle, que les États ont le devoir de respecter, organisme qui a droit à son indépendance et à sa vie propre. Il faut rappeler aux catholiques scandalisés de l'énergie des Papes dans certaines circonstances, qu'on sert Dieu en servant la justice, même quand il est nécessaire

pour cela de repousser la force par la force.

Après cet exposé des faits, après avoir retracé les principaux épisodes guerriers de l'histoire de l'Église, nous avons à consulter les opinions catholiques les plus autorisées sur la question de la guerre.

IX

Docteurs et écrivains catholiques en face de l'idée pacifiste

11.

Nous avons vu quel était l'état d'esprit des premiers chrétiens, vivant dans l'attente de la fin des temps, et comment les persécutions amenèrent des hésitations sur la légitimité du service armé.

Nous savons aussi que le concile d'Arles, en 314, a tranché la question en faveur du service armé, considéré pour les chrétiens comme un devoir, en excluant de la communion ceux qui désertent et jettent leurs armes, même en temps de paix.

Dès lors les opinions de Lattante, d'Origène, de Tertullien et de leurs disciples sur ce point n'engagent pas plus l'Église que ne l'engagent par exemple les arguments erronés de saint Thomas d'Aquin contre l'Immaculée-Conception.

Ajoutons que la doctrine d'Origène en particulier n'est nullement sûre. Cet exégète trop hardi, qui fut déposé et excommunié, a laissé une mémoire discutée.

Tertullien lui-même, qui raisonne surtout par images, s'est laissé entraîner dans l'hérésie montaniste qui contient une foule d'exagérations.

Nous avons vu d'autre part les opinions favorables aux légions de Clément romain et de Clément d'Alexandrie.

Nous trouvons la véritable doctrine de l'Église chez saint

Augustin qui sait se tenir à égale distance de tous les excès et a véritablement mis en ordre et discipliné toutes les idées éparses des chrétiens sur le sujet de la guerre.

Saint Augustin affirme très nettement nos devoirs envers la patrie. Sans doute il nous parle de la Jérusalem céleste comme de la patrie définitive (*Patrologie*, IV, 734), mais il ajoute ailleurs : « L'obligation de s'entr'aimer est égale dans tous les hommes et pour tous les hommes, mais comme on ne peut pas également les servir tous, on doit s'attacher principalement à servir ceux que les lieux, les temps et les autres rencontres semblables nous unissent d'une façon particulière comme par une espèce de sort. » (*De doct. christ.* I, ch. 38.)

Il revient plus d'une fois sur la question de la guerre.

« Qu'y a-t-il de condamnable dans la guerre ? dit-il. Serait-ce la mort d'hommes qui sont destinés à mourir tôt ou tard ? Un tel reproche en vérité serait à l'usage des lâches et non pas des hommes vraiment religieux. » (*Contra Faustum*, *Patrologie*, XLII, 447.)

« Si toute guerre était condamnable, ajoute le saint évêque d'Hippone, l'Évangile l'aurait dit. Il aurait dit aux soldats : « Jetez bas les armes et quittez ce métier. » Mais le Seigneur ne l'a pas fait et s'est contenté de leur recommander la modération et la justice. » (*Épist.* CXXXVIII ; *Patrologie*, XXXIII, 531.)

La guerre est légitime, mais elle doit être juste : « Il y a guerre juste, dit-il, quand on se propose de punir une violation de droit, quand il s'agit par exemple de châtier un peuple qui se refuse à réparer une action mauvaise ou à restituer un bien injustement acquis. » (*Questiones in Heptatenchum*, VI.)

Plusieurs siècles avant la Chevalerie et les Ordres militaires, saint Augustin nous fait l'apologie du soldat chrétien :

« Que ceux, dit-il, qui prétendent que la doctrine du Christ est contraire à la chose publique, que ceux-là donnent à l'État une armée composée de soldats taillés sur le modèle de l'Évangile. Car

c'est une belle race en vérité que celle de ces guerriers très courageux et très fidèles qui à travers mille dangers avec l'aide d'en haut triomphent d'ennemis réputés invincibles et ramènent la paix dans l'empire. Quand ils sont vainqueurs ces champions d'une cause juste, je dis qu'il faut se féliciter de leur victoire et de la paix si désirable qui en est la suite : je dis qu'il faut y voir un don de Dieu. » (*Epist.* CCXXIX ; *Patrologie*, XXXIII, 1020.)

Nous ne trouvons plus aucune trace d'hésitation au V^e siècle avec saint Maxime de Turin qui déclare hautement qu'« il n'y a rien de condamnable dans le métier militaire ». (*Patrologie*, LVII, 517 *et suiv.*) À la même époque saint Léon le Grand proclame lui aussi l'absolue légitimité de la carrière des armes.

À la fin du VI^e siècle, nous voyons saint Grégoire le Grand écrire aux soldats de Naples que leur principal devoir doit être l'obéissance.

C'est aux valeureux Francs que s'adresse au IX^e siècle le pape saint Léon IV quand il dit, dans un langage bien fait pour être compris d'eux : « Pas de crainte et pensez à vos pères. Quel que fut le nombre de leurs ennemis, ces vaillants furent toujours vainqueurs. » Et le Pape ajoute sur le même ton de proclamation militaire : « À celui qui mourra en de telles batailles, Dieu ne fermera pas les portes du ciel. » (*Patrologie*, CXV, 656, 657.)

Saint Pierre Damien discernait le titre d'infâmes aux déserteurs (*Patrologie*, CXLV, 368). Hildebert dit dans le même sens : « Aux yeux d'un soldat, ce n'est pas la mort qui est horrible mais la honte. »

Avec saint Bernard qui écrit la règle des Templiers nous sommes bien loin de Tertullien.

Songez que c'est un moine, que c'est un saint et le plus grand de son siècle, qui a écrit les lignes qui suivent pour les Chevaliers du Temple :

« Ils peuvent combattre les combats du Seigneur, ils le peuvent en toute sécurité, les soldats du Christ. Qu'ils tuent l'ennemi ou

meurent eux-mêmes, ils n'ont à concevoir aucune crainte. *Subir la mort pour le Christ ou la faire subir à ses ennemis, il n'y a là que de la gloire, et point de crime.* Ce n'est pas d'ailleurs sans raison que les soldats du Christ portent un glaive, mais c'est pour le châtiment des méchants et la gloire des bons. S'il donne la mort à un malfaiteur, le soldat n'est pas homicide, mais (excusez le mot) malicieux. Et il faut voir en lui le Vengeur qui est au service du Christ et le Libérateur du peuple chrétien. » (*Ad milites Templi. Patrologie*, CLXXXII, 923, 924.)

Jean de Salisbury, vers la même époque, dit avec plus de vivacité encore : « La profession militaire aussi approuvable que nécessaire a été instituée par Dieu lui-même ». (*Policraticus*, lib. VI ; *Patrologie*, CXLIX, 595, 597.)

Après de pareilles citations que pourrait-on ajouter en faveur du service armé et de la guerre ?

Les canonistes se sont plus d'une fois demandé ce qui est permis à la guerre, notamment dans le décret de Gratien.

Saint Thomas d'Aquin s'appuie sur l'autorité de saint Augustin, considéré comme l'interprète le plus sûr de la Révélation. Comme le saint évêque d'Hippone, l'Ange de l'École ne condamne pas la guerre, mais il la veut juste : « Il y a cause juste de guerre, dit-il, quand celui que l'on attaque à cause d'une faute qu'il a commise a, par cette faute, mérité la guerre. »

Tous les théologiens et docteurs du moyen âge sont d'accord là-dessus : la guerre est juste et permise quand elle est la punition d'un crime commis par une nation étrangère. Les hommes alors n'agissent plus comme hommes, mais comme dépositaires de la volonté de Dieu : « Ils sont, selon le mot de saint Paul, ministres de Dieu, exécuteurs de sa justice vis-à-vis de ceux qui ont fait le mal. »

C'est cette doctrine qui est généralement admise jusqu'au XVII^e siècle où elle s'élargit.

Ce n'est pas tant par leurs paroles que par leurs actes, par

leurs exemples, qu'ils ont proclamé la légitimité de la guerre, tous les papes prédicateurs de croisades, cet Innocent III en particulier ordonnant du haut du trône de saint Pierre la guerre contre les Albigeois. De même pour tous les héros chrétiens de toutes les guerres saintes ou seulement nationales : saint Louis et saint Ferdinand tirant le glaive du fourreau contre les Infidèles, la bienheureuse Jeanne d'Arc, dont l'épée a sauvé la France, saint Jean de Capistran entraînant la croix en main les armées au combat et bien d'autres que l'Église a placés sur les autels, nous montrant ainsi que la sainteté n'exclut pas une âme guerrière.

Avec le XVII^e siècle, la notion de la guerre s'est élargie aux yeux des théologiens. Il n'est plus nécessaire qu'elle soit un châtiment dans le sens strict du mot. Elle est légitime quand elle a pour cause « la nécessité du bien commun et de la tranquillité publique » ou même « le conflit de deux opinions contraires ».

Ce grand siècle catholique, si épris de gloire nationale, n'est pas celui des pacifistes. À peine pouvons-nous citer, au milieu de tous les écrivains et prédicateurs célébrant les victoires du grand roi, une phrase des *Pensées* de Pascal sur le caractère différent du meurtre selon le côté de l'eau où il est accompli, simple boutade qui n'indique nullement que l'illustre janséniste se soit inquiété de la question du pacifisme. Ajoutons pour être complets un passage des *Caractères* de La Bruyère, simple lieu commun littéraire sur les maux occasionnés par la guerre.

Mais il est dans ce siècle un écrivain, et en même temps une des grandes figures de l'Église, qui mérite de retenir notre attention : Bossuet.

Avec l'aigle de Meaux nous voyons quelle idée se faisait le XVII^e siècle de la grandeur de la guerre et comment il savait l'associer à l'ordre établi par Dieu, idées trop oubliées aujourd'hui.

Bossuet commence par bien établir le devoir patriotique. Citant saint Augustin, il ajoute dans sa *Politique tirée de l'Écriture* : « Si l'on est obligé d'aimer tous les hommes et qu'à vrai

dire il n'y ait pas d'étranger pour le chrétien, à plus forte raison doit-il aimer ses concitoyens. »

Les guerres sont pour Bossuet la préparation du règne de Dieu et c'est en se plaçant à ce point de vue qu'il nous présente dans son *Histoire Universelle* le grandiose tableau des empires s'écroulant les uns sur les autres.

Il ne sépare jamais l'idée de la guerre de l'idée religieuse. Qui ne connaît le sublime passage de l'Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche où il associe la force des armes à celle de la prière : « Quand tout cédait à Louis et que nous crûmes voir revenir le temps des miracles où les murailles tombaient au bruit des trompettes, tous les peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir de son oratoire la foudre qui accablait tant de villes. »

Dans l'oraison funèbre du prince de Condé, Bossuet nous montre comment Dieu fait les guerriers et les conquérants : « Dieu nous a révélé que lui seul il fait les conquérants, et que seul il les fait servir à ses desseins. » C'est ce même Dieu qui a donné au prince de Condé « cette indomptable valeur pour le salut de la France », comme Il a « de toute éternité » forgé l'obus qui tua Turenne ; car s'Il forme les grands capitaines, Il reste le maître de leur destin et de celui des peuples.

Avec le XVIII^e siècle, la notion du patriotisme s'efface avec la foi, et les philosophes destructeurs qui prennent la direction des esprits ne sont plus à même de comprendre le côté divin de la guerre.

En pleine période révolutionnaire, alors que la guerre se fait non plus pour Dieu mais contre Lui, un génie catholique est là, dont le langage sans doute ne peut être entendu des contemporains tout imprégnés des idées philosophiques du XVIII^e siècle, qui associe résolument l'idée de la guerre et celle de la Providence : Joseph de Maistre ¹².

Il est indispensable de reproduire ici le passage célèbre des

Soirées de Saint-Pétersbourg, le plus beau qui ait été écrit dans cet ordre d'idées, où de Maistre « faisant de la guerre, a dit Proudhon, une sorte de manifestation des volontés du ciel et précisément parce qu'il avoue n'y rien comprendre, a montré qu'il y comprenait quelque chose » :

« La guerre est divine en elle-même parce qu'elle est une loi du monde. La guerre est divine dans la gloire mystérieuse qui l'entourne et dans l'attrait non moins inexplicable qui nous y porte. La guerre est divine dans la protection accordée aux grands capitaines, même aux plus hasardeux qui sont rarement frappés dans les combats et seulement lorsque leur renommée ne peut plus s'accroître et que leur mission est finie ! La guerre est divine par la manière dont elle se déclare. Combien ceux qu'on regarde comme les auteurs de la guerre sont entraînés par les circonstances ! La guerre est divine par ses résultats qui échappent absolument aux spéculations des hommes. »

Quelle idée plus grandiose peut-on se faire de la guerre que de voir ainsi en elle l'expression même des desseins souvent impénétrables de Dieu ? Cette idée-là est-elle vraiment personnelle à Joseph de Maistre comme on pourrait le croire ? N'est-ce pas ce que nous voyons d'une manière visible d'un bout à l'autre de la Bible et même après, dans des cas plus rares, comme ceux de Constantin, de Clovis et de Jeanne d'Arc ? Cette thèse hardie est-elle en somme autre chose que le développement de la formule bien connue de notre miraculeuse Pucelle : « Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire » ?

Si nous prenons sur le même sujet les opinions des catholiques les plus illustres de l'école libérale, plus d'un parmi eux semble sur ce point inspiré du même esprit.

Prenons par exemple Lacordaire ¹³.

La guerre, pour le grand dominicain, « c'est l'art par lequel une nation résiste à l'injustice au prix de son sang ». On est loin de condamner la guerre quand on en donne une aussi belle définition.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les catholiques qui ont glorifié la guerre, sans même distinguer la guerre sainte de celle entreprise par raison d'État.

Des catholiques ont pourtant adhéré plus ou moins ouvertement au mouvement pacifiste actuel. Tout récemment se sont fondés en France et dans divers pays des groupes de pacifistes chrétiens qui poursuivent en même temps le règne de la paix et celui des principes évangéliques. Il est seulement fâcheux que la communauté de but les oblige trop souvent à s'associer avec les ennemis de leur foi qui forment, eux, le principal appoint du mouvement pacifiste.

Une chose encore qui nous inquiète dans cette tentative, c'est, du propre aveu des principaux initiateurs, la trop grande analogie du programme de ces pacifistes chrétiens avec celui des Rose-Croix du XVII^e siècle, ancêtres de la maçonnerie, qui lui ont transmis son caractère humanitaire. Nous nous demandons si ceux qui croient travailler pour le Christ en favorisant les progrès du pacifisme n'auraient pas à leur insu des attaches maçonniques et ne travailleraient pas pour un but tout autre que celui qu'ils croient.

X

Désarmement et Arbitrage.

On ne peut étudier le pacifisme sans s'occuper des moyens pratiques de le réaliser, moyens qui ont attiré l'attention des hommes d'État eux-mêmes.

Si nous sortons de la littérature des congrès maçonniques et des meetings socialistes pour regarder le monde diplomatique, nous voyons que là aussi la question du désarmement s'est posée au cours du XIX^e siècle. Mais il faut reconnaître que de ce côté les

précédents ne sont pas des plus encourageants.

En août 1898 on vit, non sans stupeur, le Tzar Nicolas II convier les puissances à s'entendre pour le désarmement « afin d'assurer au monde les bienfaits d'une paix durable ».

Les puissances entendaient avant tout ne pas être troublées dans leurs conquêtes.

Vingt-six États furent conviés.

Par contre, d'autres États étaient arbitrairement exclus. Il en fut ainsi pour le Transvaal et l'Orange, quoique leur indépendance fût reconnue par toute l'Europe. L'Angleterre s'était opposée à ce qu'ils fussent conviés, se réservant de procéder à l'extermination de ces deux petits peuples dont elle convoitait les mines d'or. Et ce crime devait en effet s'accomplir au lendemain du Congrès de la Paix, sans la moindre intervention des puissances présentes à La Haye.

Une autre exclusion injustifiable fut celle du Saint-Père. C'était méconnaître tous les services rendus par la Papauté, au cours de l'histoire, à la cause de la paix. C'était aussi ne pas tenir compte du caractère international du Pape. Mais l'Italie s'opposait à cette présence, comme si ses ambassadeurs ne se rencontraient pas déjà dans toutes les cours avec les nonces du Pape. Les États s'inclinèrent devant cet ordre maçonnique et le Saint-Siège n'envoya pas de représentant, dont la présence eût sans doute troublé l'ombre de Garibaldi.

Le Congrès de la paix débutait ainsi par d'insignes lâchetés.

Naturellement les puissances n'arrivèrent jamais à s'entendre sur la question du désarmement, chacune ne donnant son approbation qu'au désarmement des autres. Pour couvrir la défaite, M. Léon Bourgeois, représentant officiel de la France et délégué officieux de la maçonnerie, déclara solennellement que la limitation des armements était désirable pour le bonheur de l'humanité.

Ce vœu banal était si inoffensif, si platonique que toutes les

puissances purent l'admettre, sans se compromettre et ce fut le seul résultat du Congrès de La Haye, si pompeusement annoncé comme devant assurer la paix au monde.

Le pauvre Tzar lui-même, qui en avait pris l'initiative, vit bientôt après, par un démenti cruel de ses rêves, fondre sur son empire la plus terrible guerre des temps modernes et ses espérances coulèrent avec ses cuirassés au fond de la mer.

Battus sur la question du désarmement, les pacifistes se rattrapent sur celle des arbitrages, destinés, paraît-il, à solutionner tous les conflits internationaux de l'avenir.

L'arbitrage, utile en lui-même, est considéré comme élément de paix perpétuelle, une pure utopie. Les sanctions du tribunal international n'auront qu'un seul et unique moyen de s'imposer : la guerre. Et cela suppose au service du dit tribunal une armée plus forte que toutes les autres. Les lois de ce monde sont ainsi faites qu'il n'y a qu'un moyen d'imposer la paix, et ce moyen, c'est la guerre.

Il est vrai que si nous considérons l'Amérique latine, nous voyons les arbitrages sans réserves, les traités de paix perpétuelle se multiplier avec autant de luxe que la végétation des forêts vierges, sans doute sous l'action du même soleil. Dans l'Amérique centrale, notamment, des fêtes sont constamment données dans des temples de la Paix avec de beaux discours et de la musique. Mais, par une ironie amère, tous ces États qui passent leur temps à se jurer des amitiés éternelles sont aussi ceux qui se font les guerres les plus incessantes.

Ne raillons pourtant pas l'Amérique. C'est là que les pacifistes chrétiens vont chercher leur exemple le plus cher, à l'appui de leur doctrine. On a vu le Chili et la République Argentine, renonçant à se faire la guerre, au sujet d'un territoire contesté, élever une colossale statue du Christ sur la Cordillère des Andes en gage de paix perpétuelle entre les deux peuples.

Le fait est certainement impressionnant. Notons seulement

que l'abandon de ce territoire contesté dans ces régions où les terres sont immenses et manquent de bras ne saurait se comparer par exemple au fait de l'Alsace-Lorraine, cette blessure toujours saignante au flanc de la France.

Rappelons aussi que lors de la guerre de l'indépendance, on a vu la contre-partie belliqueuse de ce fait pacifiste. Le général Belgrano avait en effet nommé la Vierge général en chef des armées argentines et sous sa protection assuré à la fois la victoire et l'affranchissement de sa patrie.

Cela prouve simplement que des pays, profondément catholiques, savent ramener tout à Dieu, la paix comme la guerre, puisque l'une et l'autre dépendent de Lui.

XI

Le pape arbitre des nations.

Ainsi l'Église ne condamne pas la guerre et fait au chrétien un devoir de combattre pour son pays. Elle a même dû, dans des circonstances graves, provoquer des prises d'armes. Et en face de cette attitude de l'Église nous trouvons le pacifisme, idée d'origine manichéenne reprise par la maçonnerie, à peu près monopolisée en fait par les adversaires plus ou moins déguisés du catholicisme. Nous avons montré ensuite comment les solutions proposées par les pacifistes paraissaient bien illusoire.

Nous avons déjà vu les conciles intervenir pour rendre les guerres privées plus rares en instituant la paix et la trêve de Dieu. En même temps, la Chevalerie se développait sous l'inspiration de l'Église, donnant aux guerriers la protection des faibles. Autant de services dépourvus de tout caractère utopique, que les humanitaires des loges ont bien soin de passer sous silence pour pouvoir parler à leur aise des époques de sang, de barbarie et

d'obscurantisme. Il a fallu l'arrivée au pouvoir de ces messieurs pour entendre parler de lumière, d'humanité et de progrès, toutes choses qui existaient bien plus dans la réalité quand on en parlait moins. Et sur ce terrain des réalités, et non pas des mots, cherchons quel a été spécialement le rôle de l'institution sur laquelle les adversaires de l'Église concentrent toutes leurs haines : la Papauté.

Le Pape est un souverain, mais d'un caractère tout particulier et qui plane au-dessus de tous les autres. Nul ne l'a mieux établi que Joseph de Maistre dans son remarquable ouvrage *Du Pape* qui mérite d'être lu en entier : « La puissance pontificale, dit-il (*livre* II, chap. IV), est par essence la moins soumise aux caprices de la politique. Celui qui l'exerce est de plus toujours vieux, célibataire et prêtre ; ce qui exclut les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des erreurs et des passions qui troublent les États. Enfin, comme il est éloigné, que *sa puissance est d'une autre nature que celle des souverains temporels*, et qu'il ne demande jamais pour lui, on pourrait croire assez légitimement que si tous les inconvénients ne sont pas levés, ce qui est impossible, il en resterait du moins aussi peu qu'il est permis de l'espérer, la nature humaine étant donnée, ce qui est pour tout homme sensé le point de perfection. »

Le P. Sertillanges ¹⁴ nous montre lui aussi la haute autorité qui doit s'attacher, même au point de vue purement humain, aux décisions de « ce souverain désarmé, sans ambition personnelle et sans haine et toujours le même au milieu des changements perpétuels des nations ».

Sans doute les Papes ont dû, comme princes temporels, défendre leurs États contre d'injustes agresseurs ; domaine qu'ils n'ont jamais cherché à agrandir, se contentant de recevoir les donations bénévoles des monarques chrétiens.

Cette puissance temporelle des Papes était d'ailleurs bien peu de chose en comparaison de la souveraineté spirituelle qui subsiste en entier, après la perte de la première. C'est toujours

comme souverain spirituel que le Pape a exercé son plus grand rôle dans l'histoire ; comme tel qu'il a distribué des trônes ou déposé des souverains, représentant dans l'anarchie du moyen âge l'autorité de la loi divine et les droits des peuples.

Si le Pape put être ainsi au moyen âge le véritable souverain de toute l'Europe, c'est en raison d'une puissance toute morale résidant dans le respect et le consentement général des peuples. C'est à cause d'elle qu'aujourd'hui encore les gouvernements les plus hostiles sont, bon gré mal gré, obligés de reconnaître cette autorité supérieure, cette puissance indépendante du Souverain Pontife qui règne moralement sur plus de sujets qu'aucun souverain du monde. Souverain sans territoire, il reste néanmoins reconnu par le droit international, a des ambassadeurs et traite avec les États.

Si plus d'une fois comme chef spirituel de la chrétienté le Pape a dû lui signaler les immenses périls qu'elle courait et l'appeler aux armes pour s'en préserver, amenant notamment contre l'Islam une magnifique union de toutes les puissances chrétiennes, si plus d'une fois il a eu à combattre pour la religion et l'ordre social contre les prétentions abusives des despotes couronnés, évitant d'ailleurs par ces luttes des conflits beaucoup plus graves, le Souverain Pontife est aussi bien souvent intervenu comme un arbitre de paix.

Ce rôle pacificateur de la Papauté remonte, on peut le dire, à l'origine même de l'Église si nous considérons le terrain religieux où le Pape doit, en tranchant les débats en dernier ressort, assurer à la fois l'unité et la paix. Même en matière politique, il remonte fort loin. Grégoire II écrivait déjà au VIII^e siècle à l'empereur Léon : « L'Occident a les yeux tournés sur notre humilité... Il nous regarde comme *l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique.* » Et après lui Zacharie stipule avec le roi des Lombards une paix de vingt ans en vertu de laquelle toute l'Italie fut tranquille.

Il en fut ainsi pendant tout le moyen âge où le Pape régna vraiment sur l'Europe.

Au XV^e siècle nous voyons le pape Alexandre VI publier en 1493 la célèbre bulle *Inter cœtera* qui, dit de Maistre « partageait entre les Espagnols et les Portugais les terres que le génie aventureux des découvertes avait données ou pouvait donner aux deux nations dans les Indes et dans l'Amérique. Le doigt du Pontife traçait une ligne sur le globe et les deux nations consentaient à la prendre pour une limite sacrée que l'ambition respecterait de part et d'autre.

« C'était sans doute, ajoute de Maistre, un spectacle magnifique que celui de deux nations consentant à soumettre leurs dissensions actuelles, et même leurs dissensions possibles, au jugement désintéressé du Père commun de tous les fidèles, à mettre pour toujours l'arbitrage le plus imposant à la place des guerres interminables. » (II, ch. XV.)

Jamais les adversaires de l'Église n'ont rendu sur ce point justice à Alexandre VI. « De tous les crimes du Borgia, cette bulle fut le plus grand », a même dit Marmontel. Ces pacifistes sans doute n'aiment pas la guerre, mais ils la préfèrent encore à la paix obtenue par l'arbitrage des Papes.

Nous voyons encore, pendant les grandes guerres de François I^{er} et de Charles-Quint, le pape Paul III s'offrir comme médiateur pour mettre fin à ces luttes si funestes à la cause de la chrétienté entre ces monarques catholiques dont l'un s'était allié aux Turcs. Les deux rivaux acceptèrent et conclurent en 1538 une trêve de dix ans.

Malgré la Réforme, malgré le déchirement religieux qu'elle a provoqué en Europe, les Papes restent les défenseurs du droit et de la justice, les juges suprêmes des différends. Au XVI^e siècle un Pape est pris comme arbitre entre les Moscovites et les Polonais. En 1588 le traité de Vervins saisit le pape Clément VIII d'un arbitrage entre le roi de France et le comte de Savoie. En 1697 la

solution d'un différend survenu à l'occasion du traité de Ryswick fut confiée à Clément XI.

Disons-nous que tout cela est de l'histoire ancienne, que de pareils arbitrages ne seraient pas tolérés par les esprits modernes épris de laïcité ? Ce serait une grave ignorance car le XIX^e siècle a vu, lui aussi, l'imposant spectacle des médiations papales solutionner entre des États de graves questions politiques. Et ce qui rend la chose encore plus impressionnante, des nations même non catholiques se sont inclinées devant ces décisions.

Ainsi, à un moment où la guerre était menaçante entre l'Allemagne et l'Espagne à propos des îles Carolines, on vit la puissance protestante prendre l'initiative de s'en remettre au pape Léon XIII, lequel conclut en faveur de l'Espagne en l'engageant à accorder en échange des avantages commerciaux à l'Allemagne. À la suite de cette décision un traité fut conclu à Rome entre les deux États.

De même en 1894 on a vu le Pérou et l'Équateur, au moment d'en venir aux mains à propos d'une délimitation de frontières, convenir de laisser la solution au nonce du Pape.

Qui pourrait contester l'importance de ces interventions pacifiques du Saint-Siège et leur caractère providentiel en les voyant se continuer ainsi à travers les siècles jusqu'à nos jours ?

C'est ce même successeur de Pierre, qui avait rendu de tels services à la cause de la paix, que nous voyons exclu du Congrès de La Haye par la maçonnerie toute-puissante dans la politique contemporaine. Une puissance pourtant avait insisté pour avoir la présence du Pape, et c'était une puissance schismatique, la Russie.

Les pacifistes inspirés des loges avaient préféré le piteux échec de leur prétentieux Congrès de la Paix, comme cela n'a pas manqué d'arriver, à la possibilité d'en devoir le succès au Souverain Pontife, point de mire de leurs plus irréconciliables haines.

De pareilles vilenies se retournent d'ailleurs contre leurs

auteurs. En face des vains efforts du pacifisme athée pour amener le désarmement et abolir la guerre, en face de la sanglante ironie résultant du contraste entre ses pompeuses déclamations et la brutale réalité des faits, l'autorité morale du Pape demeure entière. Et nous voyons les penseurs les plus divers, des catholiques, des protestants, des schismatiques, des libres-penseurs saluer dans le Souverain Pontife l'arbitre nécessaire des nations, le seul capable, dans la mesure où le permettent les lois d'ici-bas, d'imposer la paix.

Au premier rang de ces penseurs nous trouvons naturellement Joseph de Maistre, dont l'ouvrage serait à citer en entier : « ... s'il fallait absolument, dit-il, en venir à poser des bornes légales à la puissance souveraine, j'opinerais de tout mon cœur pour que les intérêts de l'humanité fussent confiés au Souverain Pontife. » (*Du Pape*, livre II, chap. IV.) Et il ajoute plus loin : « Sans la puissance temporelle des Papes, le monde politique ne pourrait aller ; *et plus cette puissance aura d'action, moins il y aura de guerres, puisqu'elle est la seule dont l'intérêt visible ne demande que la paix.* » (Liv. II, ch. XIV.)

Pour Chateaubriand, le Pape arbitre du monde représenterait le dernier degré de la perfection sociale. Cette conception fut, nous dit-il, « sur le point d'être réalisée au moyen âge par l'influence que les papes exerçaient à cette époque sur le monde chrétien ».

Si cette conception revenait en faveur, « on pourrait alors espérer, dit le P. Sertillanges, sinon le règne parfait, du moins le règne ordinaire de la justice ». Le baron d'Avril, au congrès catholique de Lille en 1886, soutenait la même idée et en 1896 les cardinaux de langue anglaise firent un appel en ce sens.

Chose surprenante, les catholiques n'ont pas été les seuls à émettre cette idée. Nous trouvons pour leur faire écho les hommes les moins suspects de partialité en faveur du Saint-Siège.

Leibnitz, s'appuyant sur les opinions de Bellarmin et de Hobbes dit : « Je serais d'avis d'établir à Rome même un tribunal

pour juger les différends entre les princes et d'en faire le Pape président. » (*Op. t. IV, p. 65.*)

En 1869 l'anglais protestant David Urquhard adressait un appel au Pape l'adjurant de fonder un tribunal de la paix.

Le 25 juillet 1887 un pair d'Angleterre, lord Stanley d'Anderley, proposa à la Chambre des lords de favoriser la juridiction arbitrale du Pape.

Dans un congrès de la paix tenu en 1889 à Rome même, sous la présidence de M. Bonghi, homme d'État italien, le marquis Pareto proposa de décerner au Pape le titre d'arbitre universel.

Le 17 février 1894 une motion en faveur de l'arbitrage fut votée par le Sénat belge et à cette occasion M. Janssens demanda que l'on fît appel à l'influence du Pape.

Quel souverain peut être plus impartial entre les nations, présenter plus de garanties, que celui qui, sommé par Bonaparte, avec des menaces terribles, de se prêter à ses vues contre l'Angleterre, répondait qu'« étant le Père commun de tous les chrétiens, il ne pouvait avoir d'ennemis parmi eux » ?

Il semble donc qu'aucune objection ne devrait pouvoir s'élever contre cette solution de la question pacifiste.

Mais, comme nous le dit de Maistre (liv. II, ch. XIV) : « ... si les Souverains Pontifes avaient toujours agi comme médiateurs, croit-on qu'ils auraient eu au moins l'extrême bonheur d'obtenir l'approbation de notre siècle ? Nullement. Le Pape lui déplâit de toutes les manières et sous tous les rapports, et nous pouvons encore entendre le même juge (là il cite un ouvrage qu'il combat) se plaindre de ce que les envoyés du Pape étaient appelés à ces grands traités où l'on décidait du sort des nations, et se féliciter de ce que cet abus n'aurait plus lieu ».

Et cela est écrit un siècle avant l'exclusion du Pape du Congrès de La Haye.

Aussi malgré la perfection de cette solution, ne pouvons-nous avoir une confiance illimitée dans son triomphe. Elle exigerait

l'assentiment des gouvernements et en fait presque tous, à l'heure actuelle, même ceux des nations les plus catholiques, sont livrés aux adversaires plus ou moins sournois du catholicisme.

Et pourtant, comme cela résulte de toute notre étude, nous nous trouvons dans cette alternative d'avoir recours à l'Église pour rendre les guerres plus rares ou de proclamer l'échec du pacifisme.

En dehors de l'Église, nous pouvons dire comme saint Pierre à Jésus : « À qui irions-nous Seigneur ? » Pouvons-nous en effet compter sur toutes ces théories humanitaires dont la vogue actuelle rappelle celle dont elles jouirent déjà, sous les mêmes influences occultes, à la veille du terrible réveil de 70, sur ces congrès pacifistes où se débitent solennellement des phrases sonores et vides, sur toutes les niaiseries sentimentales dont on nous abreuve pour nous endormir et nous désarmer ? Et même devant les allures pseudo-évangéliques de certains pacifistes qui ne reculent pas devant les alliances les plus suspectes, n'avons-nous pas pour nous tenir en garde la parole du Christ : « Qui n'est pas avec moi est contre moi. »

Le fait même de toutes les nations se trouvant d'accord pour confier à Rome la solution de tous leurs conflits ne supprimerait d'ailleurs pas la guerre, dans les cas où elle est exigée par des raisons vraiment vitales. Une pareille espérance serait purement chimérique et l'Église elle-même sait se tenir éloignée de toutes les exagérations, favoriser puissamment la paix, tout en s'inclinant comme nous l'avons vu devant la nécessité de certaines guerres.

Dès lors nous n'avons qu'à nous en tenir à la conclusion de M. Faguet dans son ouvrage sur *Le Pacifisme*, à savoir que le meilleur moyen de maintenir la paix est d'être forts pour être redoutés.

Ne renonçons pas pour cela à invoquer la bienfaisance du rôle du Saint-Siège et faisons comprendre aux pacifistes qu'en dehors

de cette influence, en butte à de si injustes préventions, ils poursuivent la plus décevante des chimères.

Et comme conclusion de toute notre étude, sachons, pour parler du pacifisme, nous appuyer sur une connaissance solide de la doctrine catholique en y joignant le souci d'une qualité bien française qui tend à se faire rare : le bon sens.

Nous comprendrons alors toute la portée d'une parole de l'Écriture qui pourrait servir de résumé à tout notre ouvrage et qui s'applique à la question de la paix et de la guerre comme à toutes les autres : « *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* »

Henry BRONGNIART,
Le pacifisme et l'Église,
Bloud & Cie, 1913.

¹ Voir Legrand, *L'Idée de Patrie* et l'historique des théories pacifistes dans *Le Pacifisme* d'Émile Faguet.

² E. Vacandard, *Études de critique et d'histoire religieuse*, Paris, 1910.

³ Tertullien expose ses idées à ce sujet dans son traité *De corona*, écrit à l'occasion du refus par un soldat de ceindre une couronne en l'honneur des idoles en invoquant son titre de chrétien.

⁴ Les premières ordonnances interdisent toute hostilité du mercredi soir au lundi matin de chaque semaine du Carême et de l'Avent. Cette trêve fut bientôt étendue. Les jours de fêtes étaient aussi compris dans cette prohibition.

⁵ Léon Gautier, *La Chevalerie*, 1881.

⁶ *Ordo* manuscrit 4748 de la Bibliothèque Vaticane.

⁷ César Cantu, *Histoire Universelle* t. X cité par Lacroix, *Vie militaire et religieuse au moyen âge*.

⁸ Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 14.

⁹ A. Luchaire, *Innocent III. La Croisade des Albigeois*. 1905.

¹⁰ Voir Bittard des Portes, *Histoire des Zouaves Pontificaux*, librairie Blond, ouvrage qui contient une abondante bibliographie de la question.

¹¹ Nous aurions pu partager ce chapitre en deux : l'un consacré aux pacifistes chrétiens, l'autre aux catholiques favorables à la guerre. Mais beaucoup d'écrivains ne rentrent dans aucune de ces catégories, émettant des opinions fort différentes selon qu'il s'agit de guerres justes ou injustes.

¹² Le cardinal Pie a dit en chaire en parlant de Joseph de Maistre : « Homme du monde, il fut une des lumières de l'Église ; et notre siècle n'a point vu se lever d'autre génie comparable à ce génie chrétien. »

¹³ « Elle (la guerre) est, d'après la religion, le premier des offices humains ; l'une enseigne le droit, l'autre le défend. *Saint, saint, saint, est le Seigneur, le Dieu des armées*, c'est-à-dire le Dieu de la justice, le Dieu qui envoie le fort au secours du faible opprimé,... change le bourreau en soldat et le soldat en hostie. » (Lacordaire, *Vie de Saint Dominique*. Ch. V.)

¹⁴ *Le Patriotisme et la vie Sociale* (*op. cit.*). Voir le dernier chapitre sur la Paix et sur la Guerre. Voir également dans le *Bulletin de l'Institut catholique* de février 1894 l'article sur *La Papauté dans le Droit International* et le livre sur ce sujet de M. Imbart de la Tour.